

2009 au DSE

Sécurité : les Vaudois ont choisi la police coordonnée

Le 27 septembre, les Vaudois ont dit non à l'initiative d'Artagnan « pour une police unifiée et plus efficace ». Par ce choix, ils ont entériné le modèle sécuritaire basé sur une organisation coordonnée entre la police cantonale et les polices municipales, conformément à l'accord passé entre le canton et les communes sous la direction de la cheffe du département de la sécurité et de l'environnement.

Les communes gardent ainsi certaines missions sécuritaires pour autant qu'elles puissent répondre aux besoins des habitants 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Celles qui ne pourront pas satisfaire à cette exigence confieront leur sécurité à la police cantonale.

Un comité stratégique et un comité de pilotage ont été désignés pour mettre en œuvre cette nouvelle organisation qui devrait se déployer début 2011.

Mühleberg : non à la suppression de l'autorisation d'exploiter

Les Vaudois se sont également prononcé le 29 novembre sur la demande de la centrale nucléaire de Mühleberg de supprimer l'autorisation d'exploiter à laquelle elle restait soumise. Après de vifs débats sur l'énergie nucléaire, les Vaudois ont suivi l'avis du Grand Conseil et refusé de libérer Mühleberg de cette obligation. Ce vote a constitué la réponse officielle du canton à la consultation fédérale sur cette demande.

Fin 2009, la Confédération a néanmoins accepté la requête de Mühleberg qui n'aura plus besoin d'autorisation pour son exploitation.

Assainissement des bâtiments : subventions cantonales

Le Grand Conseil avait inscrit 8 millions de francs au budget 2009 afin d'encourager l'assainissement énergétique des bâtiments. Le montant des subventions cantonales a couvert 15 à 50% des travaux selon leur nature : isolation des fenêtres, du toit, des murs etc. Le programme cantonal a intégré tous les bâtiments, quel que soit leur mode de chauffage. Il a pris fin au 31 décembre, la Confédération reprenant son programme de subventions dès janvier 2010.

L'assainissement acoustique des bâtiments contre le bruit des chemins de fer a également démarré sous l'égide de l'office fédéral des transports. Ce programme prévoit l'isolation phonique de plus de 13'000 fenêtres et a débuté cet été dans les communes de Bex, Olon, Aigle, Roche et Villeneuve. Il devrait se terminer fin 2015. A cette occasion, une information sur l'isolation thermique des bâtiments est également donnée à tous les propriétaires concernés.

En bref :

Renaturation des cours d'eau et protection contre les crues :

- Le Grand Conseil a accordé un crédit d'investissement de 6,79 millions de francs pour financer la mise en œuvre de la deuxième série de mesures prioritaires du Plan de protection de la Venoge. Elles concernent des réalisations en matière de renaturation, de protection contre les crues, d'aménagements piscicoles et d'interventions forestières sur les berges.
- Le Grand Conseil a également accordé un crédit cadre de 4,9 millions de francs pour financer la part cantonale des frais de construction d'une quarantaine d'ouvrages de protection contre les crues, avalanches, chutes de pierres, glissements de terrain etc.
- Le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil un crédit de 5,1 millions pour protéger Villeneuve, Roche et Rennaz des crues de l'Eau Froide. Le 8 août 2007, des intempéries et des inondations catastrophiques

touchaient très durement le village de Roche. Des travaux de protection urgents ont été immédiatement réalisés. Les risques qui subsistent impliquent que les travaux puissent être achevés.

Projet de loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS)

Ce projet, qui sera soumis au Grand Conseil début 2010, permet de renforcer la performance générale des engagements. Il favorise les regroupements des corps de sapeurs-pompiers communaux en entités régionales et fixe les moyens nécessaires aux premières interventions, garantissant une efficacité uniforme sur l'ensemble du canton. La loi prévoit aussi le principe de l'engagement volontaires des sapeurs-pompiers dès 18 ans en remplacement de l'obligation de servir : la perception de la taxe d'exemption est ainsi abrogée.

Nouveautés au Service des automobiles

Deux nouvelles pistes d'examens motocycles se sont ouvertes à Aigle et Payerne en plus de celle de Cossonay. Le centre de Nyon sera agrandi et inauguré début 2011. De plus, les élèves conducteurs peuvent se présenter sans rendez-vous à Lausanne les mercredi après-midi pour passer leur examen théorique. Pour améliorer les relations avec ses clients, le service a inauguré une nouvelle politique du personnel : des groupes d'amélioration permanente ont été créés ainsi que des séminaires participatifs et des formations continues.

Groupes de prestations
103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique. Appui aux services. Coordination.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et propositions pour la cheffe de département
- Appui à la gestion du département, la planification, la conception et/ou la mise en oeuvre, et suivi de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les autres partenaires
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale. Point de situation quotidien et analyse media pour la cheffe du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil, avec ses commissions)
- Gestion de dossiers ou de projets particuliers sur demande de la cheffe du département
- Traitement des recours.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services du DSE
- ECA
- Chancellerie, autres départements et/ou services de l'ACV
- Grand Conseil, son secrétariat général et ses commissions
- Conseil d'Etat
- Media
- Cour de droit administratif et public (CDAP), Cour constitutionnelle, Contrôle cantonal des finances (CCF), Cour des comptes
- Confédération
- Conférences intercantionales
- Public-citoyens

Groupes de prestations

103.2 Ressources humaines du département

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et de ses services (appui à l'URH de la Polcant pour des dossiers particuliers tels que les procédures administratives).

Descriptif

- Appui et conseil à la cheffe du département et au secrétaire général pour toutes les questions et procédures liées au personnel
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, suivi des procédures de case management, coaching, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, identification de la relève, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le DSE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RH et des Co-RH des services du département
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et office du DSE
- Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- RRH départementaux de l'ACV, Co-RH et RH
- Services de l'ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, SSP, SDE notamment)
- CPEV, OAI, OAVS
- CEP, IDHEAP, Université de Genève, CRQP
- Représentants du personnel, syndicat, commission du personnel, avocats, TRIPAC
- Candidats internes et externes

Groupes de prestations
103.3 Informatique

103.3 Informatique

L'UID a été intégrée, dès 2006, à la nouvelle DSI.

Voir rapport sous [DINF](#), [DSI](#)

Groupes de prestations
103.4 Finances

103.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Préparation du budget (pilotage, consolidation)
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Conseils et appui en matière financière
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Cour des comptes

Groupes de prestations
103.5 Activités spécifiques

103.5 Activités spécifiques

- Environnement
- Cafétéria

Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact
- Coordination des travaux du GT Dangers naturels
- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Environnement et dangers naturels:

- Cheffe du département
- Services de l'Etat
- ECA
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises

Cafétéria

- Mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJL, SECRI et Préfecture, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

Groupes de prestations
103.6 Sécurité informatique

103.6 Sécurité informatique

Sécurité informatique de l'ACV.

Descriptif

- Exécution d'audits de sécurité
- Elaboration d'analyses de risques et de faiblesses de sécurité
- Audits de surveillance des systèmes et du réseau du point de vue sécurité
- Assistance et conseils en matière de sécurité et des aspects légaux (LPD etc.)
- Sensibilisation/Information du personnel, des responsables et des dirigeants en matière de sécurité informatique
- Elaboration de concepts concrets de sécurité

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'ACV
- Police cantonale (lutte contre la criminalité) et CCF (sécurité financière)
- Communes et paraétatique

Evénements marquants, évolutions significatives

Organisation du DSE et du SG

Différents changements ont marqué l'organisation du DSE en 2009 :-

- Nouveau Secrétaire général, à partir du 22 juin, en la personne de M. Sébastien Leprat, M. Denis Froidevaux quant à lui reprenant à nouveau, mais à 80% vu ses engagements militaires, la tête du Service de sécurité civile et militaire (SSCM) assumée ad intérim, depuis l'été 2008, par son adjoint M. Laurent Husson ;·
- Nouveau Commandant de la Police cantonale, à partir du 1er août, en la personne de M. Jacques Antenen, mettant ainsi fin à l'intérim de 9 mois assuré par M. Francis Vuilleumier, remplaçant du commandant.·
- Nouvelle collaboratrice personnelle pour la cheffe du Département, Mme Anne Dousse remplaçant à cette fonction dès le 1er juin Mme Sabrina Cohen.

Au niveau du Secrétariat général, nous relevons en particulier le changement de responsable RH départemental, Mme Nathalie Schwery Amy succédant à M. Giovanni Iacomini, et l'engagement de Mme Bernadette Toti comme collaboratrice scientifique sur le poste ainsi libéré par Mme Dousse. L'organigramme a également été revu et est devenu le suivant : [Organigramme SG](#)

La cellule réforme policière (projet à propos duquel plus d'informations peuvent être trouvées sous les rubriques « Projets particuliers et « Synthèse départementale ») a été rapatriée à la Police cantonale.

Réorganisation de la sécurité informatique cantonale

Signalons également, au 31 décembre 2009, la dissolution de l'Office de la sécurité informatique (OSIC), jusqu'à ce jour rattaché au Secrétariat général du DSE. Dans le cadre de la réorganisation de la sécurité informatique cantonale, le Conseil d'Etat a en effet décidé, en date du 9 septembre 2009, de créer dès le 1er janvier 2010 l'organe « Auditeur de la sécurité des systèmes d'information et de télécommunication » (ASSIT), rattaché administrativement à la Chancellerie. Cette entité, dirigée par M. Philippe Christe accompagné d'une collaboratrice, se consacrera exclusivement à l'audit de la sécurité. Ses rapports seront adressés au Chef de la Direction des systèmes d'information (DSI/DINF) et remis en copie au Président du Conseil d'Etat, aux Chefs des départements et aux Chefs des services concernés ainsi qu'au Président de la Commission thématique du système d'information (CTSI).

Excepté un collaborateur à temps très partiel qui a préféré quitter l'Etat de Vaud, les 3 autres membres de l'OSIC sont transférés à la DSI, avec des missions devant encore être définitivement définies.

Afin d'assurer une bonne intégration du personnel et une coordination entre les différents services, un suivi RH particulier a été entrepris.

Bilan OSIC

Durant ses neuf années d'existence, l'OSIC a conçu et fait mettre en oeuvre des mesures importantes de sécurité. Quelques exemples en sont le portail d'entreprise START, précurseur de IAM, le système de distribution central des patches de sécurité Microsoft, la ségrégation du réseau informatique et la détection des intrusions. En 2004, le Conseil d'Etat a adopté les Standards de sécurité informatique de l'Etat de Vaud basés sur une norme internationale devenue en 2005 la norme ISO 27001. Depuis le début de la réorganisation informatique en 2005, l'OSIC a émis une cinquantaine de rapports d'anomalies et une quarantaine de rapports d'audits. Une vingtaine de contrôles personnels ont aussi été effectués. Différentes études et manuels de bonnes pratiques ont été rédigés par cet Office qui a également mis sur pied, en collaboration avec le CEP, le cours « En toute sécurité sur l'autoroute de l'information » et a orienté son site intranet sur l'information et la sensibilisation des utilisateurs.

L'OSIC a participé de manière déterminante à l'édition de deux standards de sécurité qui ont été adoptés par la Conférence suisse sur l'informatique (SIK/CSI) qui réunit la Confédération, les cantons et le Liechtenstein. Dans ce cadre a été réalisé un fascicule de recommandations sur l'informatique mobile sécurisée qui inclut des aide-mémoire destinés aux utilisateurs.

L'histoire riche de l'OSIC fut marquée par la discrétion qu'impose la confidentialité inhérente aux questions de sécurité. Il a agit en précurseur dans un domaine que la cyberadministration et l'évolution fulgurante des technologies de l'information rendent de plus en plus vital. Par leur engagement, leur loyauté, leurs compétences et leurs efforts continus de formation, les collaborateurs de l'OSIC ont contribué de manière essentielle à la sécurité des données de l'Etat de Vaud.

Le 7 janvier 2010, Monsieur Philippe Christe a remis au secrétaire général du DSE un disque dur sur lequel se trouvent toutes les données de l'OSIC. Ce dernier a été archivé au DSE.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Réforme policière

L'initiative populaire d'Artagnan pour une police unifiée et plus efficace ayant abouti et sa validité ayant été reconnue, les autorités vaudoises pouvaient soit s'y rallier et envisager l'élaboration d'une loi en ce sens, soit s'y opposer et alors soumettre l'initiative au peuple. C'est cette deuxième voie qui a été privilégiée, avec comme contre-projet indirect le protocole d'accord signé par une délégation du Conseil d'Etat et les représentants de l'UCV et de l'ADCV. Ce protocole prévoit une voie médiane préservant l'autonomie communale tout en instaurant un commandement unifié. Le Conseil d'Etat a fait ce choix le 18 mars et le Grand Conseil le 30 juin 2009. Avec sa décision, le Conseil d'Etat présentait aussi un rapport intermédiaire à la motion J. Aubert demandant une police coordonnée.

La votation populaire a eu lieu le 27 septembre 2009 et l'initiative d'Artagnan a été refusée. Dès la décision populaire connue, la cheffe du DSE a œuvré à la mise en place de la structure de conduite du projet, qui a été validée par les différents partenaires le 10 novembre, puis par le Conseil d'Etat. Les travaux doivent maintenant donner forme à la nouvelle police vaudoise, une des priorités du programme de législature.

Dangers naturels

Le projet de réalisation des cartes de dangers naturels (cf. mesure 13 du programme de législature) est en pleine phase opérationnelle.

Les cartes indicatives des dangers géologiques (chutes de pierre, glissement de terrain et laves torrentielles) et nivologiques (avalanches), réalisées sur mandat du canton respectivement par l'Institut de Géomatique et d'Analyse des Risques de l'Université de Lausanne (IGAR) et par le Bureau Tecnat, ont été transmises au printemps 2009 à toutes les communes du canton avec une notice explicative. Neuf séances d'informations aux syndicats ont été organisées par le SSCM. L'équipe de projet du SG collabore étroitement avec chaque commune pour déterminer, sur la base des cartes indicatives, les secteurs à risque qui doivent faire l'objet d'investigations détaillées et d'une carte des dangers naturels selon les directives fédérales.

L'équipe de projet du SG appuie les communes tout au long de la démarche: il organise leur regroupement par lots en fonction des bassins versants principaux du canton, il coordonne les appels d'offres et l'adjudication des mandats à des consortiums de bureaux spécialisés, il facilite la mise en oeuvre des mandats et assure la validation technique des produits cartographiques.

Les travaux de cartographie ont débuté dans les communes des Préalpes et de la Riviera (5 lots sur 15) à la fin de l'automne 2009. A l'été 2010, les chantiers de cartographie seront lancés sur l'ensemble du canton.

Parallèlement à la cartographie des dangers, le SG coordonne les efforts des services concernés pour modifier les bases légales, établir des directives cantonales, afin d'anticiper l'intégration des cartes de dangers dans les plans d'affectations communaux dès 2012.

Application de la Loi sur les Subventions

Le Secrétariat général a assuré la coordination entre le SG-DFIRE et les services du DSE dans le cadre de l'établissement du second inventaire exhaustif des subventions ainsi que sur l'identification des bases légales relevées.

Le Secrétariat général a accompagné les services du département pour la préparation de 4 EMPL visant la mise en conformité avec la loi sur les subventions.

Coordination RPT

Le Secrétariat général a assuré la coordination entre la cellule RPT désignée par le Conseil d'Etat et les services du DSE, notamment pour l'établissement du bilan de mise en oeuvre de la réforme (rapport 2009 de la cellule RPT et enquête de la CdC). Concrètement, l'année 2009 a été l'occasion de conclure avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) deux avenants aux conventions-programmes 2008-2011 dans les domaines "Nature&Paysage" et "Biodiversité en forêt" (juillet 2009), ainsi que deux conventions-programmes 2009-2011 dans le domaine des parcs d'importance nationale à savoir pour le parc "Jurassien Vaudois" et le parc "Gruyère

Sources d'informations complémentaires

Sites internet

En général :

www.vd.ch/dse/

Concernant les dangers naturels :

www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/

A propos de la gestion intégrée des risques

www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-population/gestion-integree-des-risques

www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/gestion-integree-des-risques/

Au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement:

www.vd.ch/fr/themes/territoire/construction/etudes-dimpact/

www.greie.ch/

Groupes de prestations

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Secrétariat
- Support organisation et coordination de projets
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support presse et relations publiques
- Support formation (Synersec, intégration de l'Académie romande de police)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations
105.1 Services généraux (opérationnel)

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PolCant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Services techniques en charge du réseau radio POLYCOM et des développements d'applications électroniques et transmissions
- Soutien logistique en équipement, transport et ravitaillement
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Groupe spécialisé en dépiégeage
- Info-Centre (dossiers de police judiciaire)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faîtières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices municipales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

Groupes de prestations
105.2 Gendarmerie

105.2 Gendarmerie

La Gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

Groupes de prestations
105.3 Police de Sûreté

105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (Police de sûreté, Gendarmerie, Polices municipales) et coordonner leur action

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Société civile
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEI Yverdon

Evénements marquants, évolutions significatives

Interdiction du port de cagoules ou d'objets dangereux dans les manifestations

Le Grand Conseil a adopté le 26 mai 2009 une loi modifiant la loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940. Ce texte prohibe en principe le port de cagoules ou d'objets dangereux lors de manifestations, sauf exceptions justifiées par le but de la manifestation, et prévoit la possibilité de séquestrer les objets dangereux.

Concordat du 17 novembre 2007 instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives - adhésion du Canton de Vaud

Sur la base d'un décret du 3 novembre 2009 du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a adopté le 9 décembre 2009 un arrêté portant adhésion du canton de Vaud au Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives du 15 novembre 2007. Ce concordat reprend et pérennise au niveau suisse les mesures provisoires de la législation fédérale visant à lutter contre le hooliganisme.

Accords de Dublin - Réadmissions

Les accords de Dublin règlent la problématique de l'asile (éviter les demandes d'asile multiples, améliorer l'efficacité des renvois et déterminer quel Etat membre est responsable du dossier) dans les pays ayant adhéré. Ceux-ci font partie de l'espace Schengen ainsi que les Etats associés (Islande, Norvège, Suisse). Le Liechtenstein les rejoindra dès 2011.

Dès l'entrée en vigueur, en février 2009, près de 280 réquisitions de renvois ont été traitées par la Police cantonale et 11 vols spéciaux ont été effectués (Italie, Allemagne et Autriche). Cet accroissement des cas Dublin n'a pas été sans influence sur les autres activités de la Brigade renseignements, étrangers et sécurité (BRES). Il faut noter que les renvois de mineurs non accompagnés ont été suspendus jusqu'à nouvel avis sur instruction du Chef du Département de l'Intérieur.

Relations Police cantonale - Etablissement vaudois d'accueil aux migrants (EVAM)

En vue de renforcer les collaborations dans le domaine de la sécurité des centres de requérants d'asile touchant tant à la protection des personnes (collaborateur-trice-s et migrant-e-s) qu'à la lutte contre le trafic de stupéfiants, des répondants EVAM ont été désignés au sein de la Police cantonale. Ces derniers ont un rôle préventif et de conseils face aux difficultés liées à ce type de population. Une formation est également délivrée au personnel de l'EVAM pour faire face à des situations particulières.

Visite du Dalaï-Lama

Le Dalaï-Lama a séjourné du 3 au 6 août 2009 sur le canton de Vaud, à l'occasion de conférences publiques données au Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM). Un événement de cette importance a nécessité l'engagement des forces de police tant cantonales que municipales pour assurer la protection du Dalaï-Lama, ainsi qu'un dispositif d'ordre public et de circulation au vu des 7'000 personnes présentes chaque jour sur le site du CIGM. La visite et les conférences se sont déroulées sans incident.

Tour de France

En date du 19 juillet 2009, la caravane publicitaire et les coureurs du Tour de France ont traversé le canton de Vaud à l'occasion de l'étape reliant Pontarlier à Verbier. L'ampleur de cette manifestation a impliqué la mise en place d'un important dispositif de sécurité pour garantir la sécurité des coureurs et des usagers sur les routes. A cet égard, plus de 1000 personnes ont été engagées sur secteur vaudois, dont 223 policiers. Une coordination étroite entre la Police cantonale, les polices cantonales fribourgeoise et valaisanne ainsi que l'ensemble des partenaires de la sécurité a permis d'éviter tout incident.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Centrale vaudoise d'urgences (CVU)

Afin de rechercher les synergies potentielles entre les centrales d'urgences actuelles du canton de Vaud (Polcant 117, Polmun 117, Centre de traitement des alarmes 118, Urgences-santé 144), une étude préliminaire destinée à analyser et évaluer plusieurs variantes de regroupement a été réalisée (centrale partielle, unique, de tri, de gestion et plateforme), sur la base de critères multiples (stratégie, RH, financier, technique, qualité, etc.).

La solution retenue par le COPIL CVU, en décembre 2009, est la mise en place d'une plateforme d'échange/de partage d'informations ne nécessitant pas d'investissement majeur tout en simplifiant les procédures (suppression des saisies multiples) et en réduisant le temps de traitement des interventions.

Bande d'arrêt d'urgence - Morges-Ecublens

La forte fréquentation de ce tronçon a débouché sur la possibilité d'utiliser la bande d'arrêt d'urgence comme 3e voie de circulation afin de fluidifier le trafic. Les travaux se sont déroulés durant toute l'année 2009 pour installer des capteurs et des caméras mesurant la densité de la circulation ainsi qu'une signalisation spécifique. Sur cette base et en tenant compte des conditions météorologiques, la centrale de surveillance pourra décider ou non de l'ouverture temporaire de cette 3e voie.

Cette réalisation est une première Suisse qui sera mise en exploitation dès mi-janvier 2010 et servira d'exemple pour d'autres axes du réseau routier national, en cas d'évaluation positive.

Les nouvelles statistiques fédérales de la criminalité

La Confédération a décidé d'harmoniser les statistiques de la criminalité, avec un délai au 1er janvier 2009 pour les cantons. Durant la période passée sous revue, la Police cantonale a mis en oeuvre l'application SINAP (Système d'information et d'archivage police) et adapté les procédures de saisie permettant de répondre aux exigences de l'Office fédéral de la statistique.

Alerte enlèvement

Faute de compétence fédérale claire, le Conseil fédéral n'a pas pu élaborer un système d'alerte en réponse à la motion Burkhalter. Cette situation a conduit la Conférence des directrices et directeurs des départements de justice et police (CCDJP), en accord avec le Département fédéral de justice et police (DFJP), à élaborer un système d'alerte enlèvement, opérationnel dès le début de l'année 2010.

Celui-ci se limitera à des enlèvements avérés de mineurs et la victime devra être sérieusement menacée dans son intégrité physique, psychique ou sexuelle. Le dispositif en cas d'alerte passera par une diffusion via la radio, la télévision, les panneaux autoroutiers, dans les gares et aéroports, puis relayés par les agences de presse.

Sources d'informations complémentaires

Informations publiques

Publications

Polcant Info, notre magazine trimestriel (brochures à télécharger au format PDF)

Brochures à télécharger :

- *"Surveillance mutuelle des habitations"*
- *"Attention aux cambrioleurs du crépuscule"*

Statistiques

Criminalité et circulation routière

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

Prévention de la criminalité

- Prévention de la criminalité
- Prévention routière
- Liens pour la campagne "Stop pornographie" :
http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne_pedocriminalite.php
<http://www.stopp-kinderpornografie.ch/3/fr/>
- Criminalité sur internet
<http://www.cybercrime.ch/>
<http://www.petitchaperonrouge.com>

Sites Internet

Police cantonale vaudoise

Recrutement des polices vaudoises

Académie de police

Groupes de prestations
107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

Groupes de prestations

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Moniteurs de conduite vaudois

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

Groupes de prestations
107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers
- Cour de droit administratif et public

Groupes de prestations

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclises, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du cantons

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisateurs de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonales et communales

A- Projets importants réalisés en 2009 :

Introduction de la norme qualité asa-SAQ

Pour satisfaire à l'article 34 de l'Ordonnance fédérale sur les exigences techniques sur les véhicules (OETV), le SAN a mis en oeuvre le système d'assurance qualité fixé conjointement par les cantons. Il s'agit d'un standard qui précise les points à contrôler lors des inspections techniques, la manière d'apprécier les défauts, les qualifications des experts, les équipements nécessaires pour réaliser ces expertises, ainsi que la fréquence de calibrage des équipements utilisés.

Vente des plaques aux enchères

Le règlement sur les émoluments perçus par le Service des automobiles et de la navigation (RE-SAN) définit la procédure de vente des plaques à combinaisons particulières. En conformité avec cette législation, les plaques de contrôle VD 1 et VD 100'000 se sont vendues aux enchères en septembre 2009, à respectivement CHF 122'500.- et CHF 31'000.-.

Révisions des bases légales

- Mise à jour et adaptation du règlement fixant la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (RTVB). Le Conseil d'Etat a adopté ces modifications dans sa séance du 16 décembre 2009 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2010.
- Mise à jour et adaptation du règlement sur les émoluments perçus par le Service des automobiles et de la navigation (RE-SAN). Le Conseil d'Etat a adopté ces modifications dans sa séance du 16 décembre 2009 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2010.

B - Interventions parlementaires traitées en 2009 :

- (08_INT_153) Interpellation Philippe Ducommun concernant Via Sicura et demandant à quelle sauce les Vaudois seront mangés. Le Conseil d'Etat a répondu le 1^{er} avril 2009.
- (09_POS_139) Postulat Isabelle Chevalley et consorts demandant l'introduction d'une vignette bleue pour les véhicules. Une commission du Grand Conseil a été nommée pour examiner cet objet et s'est réunie le 28 septembre 2009. La prise en considération de ce postulat a été acceptée.
- (07_POS_014) Postulat Christian Van Singer & consorts demandant que le CE élabore les bases légales visant le soutien de tous les véhicules peu polluants, y compris les vélos électriques, les cyclomoteurs et les bateaux, et les soumettre au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a répondu le 28 octobre 2009.

C- Consultations cantonales et fédérales traitées en 2009 :

- Initiative du canton de Berne – Différenciation de l'impôt sur les véhicules à moteur au niveau fédéral. Le Conseil d'Etat a répondu le 25 février 2009.
- Audition fédérale relative à la révision de la loi sur le CO₂ – Emissions des nouvelles voitures immatriculées en Suisse. Le Conseil d'Etat a répondu le 1^{er} juillet 2009.
- Audition relative à l'ordonnance sur l'étiquette environnement. Le Conseil d'Etat a répondu le 9 septembre

2009.

D- Projets 2010 :

1. Migration du site internet du SAN sur typo 3 le 20.01.2010
2. En route vers la certification ISO 9000
3. Le SAN, service pilote du projet SCI (système de contrôle interne)
4. 1ère étape vers l'implémentation du schéma directeur informatique cantonal
5. Formalisation ou amélioration des processus de travail
6. Planification et gestion des ressources

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

A - Objectifs réalisés avec succès en 2009 :

Tout au long de 2009, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) a maintenu sa ligne de conduite en poursuivant ses efforts sur les quatre objectifs principaux fixés. Des projets importants sont en cours de réalisation et de nombreuses mesures ont été introduites. Les résultats sont positifs et encourageants.

Objectif no1 : Offrir à sa clientèle un service de haute qualité et développer de nouveaux produits

1.1 Orientation service clientèle :

1.1.1 Enquête MIS Trend (Clients)

En automne 2009, plus de 400 clients privés ont été sondés au travers d'un questionnaire téléphonique, par un institut indépendant, pour réaliser une étude d'image et de satisfaction.

1.1.2 Formation SAN Attitude

Tous les collaborateurs du SAN ont suivi la première partie d'un séminaire qui se déroule en deux phases. Dispensée par un modérateur externe et fondée sur le principe de l'interactivité, cette formation donne des clés pratiques favorisant l'échange positif avec le client.

1.2 Nouveaux produits / offres :

1.2.1 Ouverture d'une piste à Aigle et à Payerne pour les examens pratiques de conduite de la catégorie A

Jusqu'en automne 2009, il incombait au candidat de se rendre à Cossonay pour passer l'examen pratique des catégories A et A1. En complétant l'offre avec les sites de Payerne et d'Aigle, le SAN offre ainsi des alternatives qui permettent de réduire les déplacements des candidats.

1.2.2 Envoi du dossier par poste à l'utilisateur (Mesures administratives)

Depuis le mois de juin 2009, il est possible pour un client d'obtenir par poste le dossier lorsqu'une procédure administrative en raison d'une infraction à la Loi sur la circulation routière est ouverte. Sur présentation d'une demande écrite au SAN, une copie est envoyée, ce qui permet d'éviter un déplacement à Lausanne.

1.2.3 Mise en place des examens théoriques sans rendez-vous

Depuis le 4 novembre 2009, les candidats aux examens théoriques, toutes catégories de permis de conduire confondues (exceptée catégorie OACP), ont la possibilité de se présenter spontanément dans notre centre de Lausanne, sans rendez-vous, le mercredi après-midi. Cette offre rencontre un vif succès: plus de 900 personnes ont ainsi tenté leur chance.

Objectif no2 : Intégrer son personnel dans le processus d'amélioration

2.1 Consolidation de l'organisation :

2.1.1 Le Team de Direction est complet

Les postes d'encadrement vacants ont été repourvus. Tous les cadres se sont engagés à soutenir et être à l'écoute du personnel, à être un exemple au travers de leur SAN-Attitude.

2.1.2 Définition des priorités

Les priorités du SAN se basent sur un programme précis intitulé « Les 5 C » à savoir :

1. Clients : concentration sur les besoins
2. Coûts : maîtrise et diminution

3. *Connaissances : viser l'excellence*
4. *Cadres : la conduite est un atout si elle est professionnelle*
5. *Culture : les valeurs du SAN sont définies et partagées*

2.1.3 Définition des valeurs

Les valeurs du service ont été définies avec toute l'équipe encadrante :

1. La **qualité**, c'est offrir à la clientèle un service courtois et soigné qui répond à ses besoins et ceci de manière efficiente.
2. La **confiance**, c'est partager les mêmes valeurs et pouvoir compter sur ses partenaires.
3. L'**esprit d'équipe**, c'est s'impliquer, s'entraider en tirant à la même corde et dans la même direction.
4. La **reconnaissance**, c'est apprécier, valoriser et dire MERCI !
5. Le **respect**, c'est intégrer les différences.

2.1.4 Diminution du temps d'attente au Call center

Une responsable a été nommée pour assurer la gestion organisationnelle du call-center en vue de pallier une insuffisance technique et un manque de ressources. Les collaborateurs ont suivi une formation continue et une équipe de soutien a été mobilisée pour absorber les pics.

2.2 Nouvelle politique du personnel :

2.2.1 Réintroduction de l'entretien d'évaluation

Tous les collaborateurs ont rencontré leur responsable direct. Particulièrement appréciés, ces bilans ont été menés dans une ambiance constructive; ils ont permis de définir les mesures de développement .

2.2.2 Intégration du personnel et mise sur pied des GAP (Groupe d'amélioration permanente)

Des groupes de travail ont été créés. Coachés par un membre de la Direction, les collaborateurs sont affectés à des projets spécifiques en relation avec leurs compétences métiers.

2.2.3 Enquête IST (Personnel)

Sur mandat de la Cheffe du DSE, une étude de pénibilité au travail a été réalisée au sein de la division Technique par l'Institut de Santé au Travail. Au travers d'un questionnaire et d'observations ergonomiques de l'activité des experts, le rapport a révélé des problèmes spécifiques pour lesquels des mesures sont en cours d'élaboration.

Objectif no 3 :

Communiquer de manière ouverte et franche

Le Chef de service s'est mobilisé tout au long de l'année 2009 pour communiquer et véhiculer une image positive du SAN tant au sein de l'ACV qu'à l'extérieur. Son style de conduite participatif a permis de renouer le contact avec le personnel et de retrouver une certaine sérénité.

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue au centre lausannois de la Blécherette le 2 septembre dernier, Monsieur Chatagny a présenté de manière détaillée l'avancement des projets en cours et les améliorations développées.

Objectif no 4 :

Contribuer à la formation des apprentis en mettant sur pied une structure adéquate

En août 2009, une responsable a été désignée pour mettre sur pieds un centre de formation des apprentis. L'objectif de cette nouvelle organisation est d'offrir un encadrement de qualité supérieure, en accentuant les principes de pédagogie, performance et polyvalence.

Ainsi 5 apprentis employés de commerce, voies E (élargie) et M (maturité), ont été recrutés. Ils auront l'opportunité d'effectuer des stages de 5, 7 et 12 mois dans les différents secteurs du service. De plus, un apprenti agent d'exploitation a également commencé une formation de trois ans.

La formation professionnelle initiale est dispensée par des collaborateurs qualifiés et expérimentés. Les tâches administratives et le soutien organisationnel sont dorénavant pris en charge par la responsable des apprentis.

B - Objectifs 2010 :

1. Simplification de la documentation et des systèmes de recherche
2. Diminution du temps d'attente à la centrale téléphonique
3. 80 % des clients sont servis dans les 7 minutes aux guichets
4. Concept d'audit de qualité à la division du Droit de Conduire
5. Optimisation de l'utilisation des ressources
6. Élaborer une cartographie des processus

Sources d'informations complémentaires

Renseignements détaillés sur les prestations du SAN

Le SAN informe de manière la plus complète ses utilisateurs via son site web (www.vd.ch/san). Tous les documents et formulaires nécessaires, ainsi que des réponses aux questions les plus souvent posées via une rubrique FAQ, sont disponibles online. Le SAN encourage ses clients à effectuer leurs démarches par correspondance.

Il est également possible de modifier un rendez-vous d'examen technique, pratique ou théorique via internet. Toutes les précisions concernant ces diverses prestations sont disponibles sur le site internet du SAN.

A toutes fin utiles, voici quelques chiffres concernant les activités du SAN en 2009 :

- 218 collaborateurs (203.7 ETP)
- 156'704 contrôles techniques véhicules
- 5'069 contrôles bateaux
- 20'656 examens théoriques
- 17'903 examens pratiques
- 56'218 permis de conduire format carte de crédit
- 5'250 autorisations spéciales
- 7'597 avertissements
- 9'733 retraits de permis
- 479'884 conducteurs
- 491'113 véhicule
- 28'519 bateaux

Groupes de prestations
109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations
109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

Groupes de prestations
109.2 Protection de la population

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRI) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

Groupes de prestations

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équipement personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement, des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipement pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB), et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Groupes de prestations
109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

Groupes de prestations
109.5 Protection civile

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à " Lothar ")

Evénements marquants, évolutions significatives

Direction

Retour de M. Froidevaux à la direction du SSCM en juillet 2009, M. Husson reprenant ses fonctions de remplaçant du chef de service.

Continuant sur sa méthode de travail, la plate-forme de projet du SSCM dénombre 22 projets (en cours, lancés ou nouveaux) en 2009 dont 5 ont vu leur aboutissement.

Division protection de la population

Exercice GVA 09

Exercice d'intervention à l'échelle 1:1, il s'est déroulé les 25 et 26 novembre 2009 sur le terrain de l'Asse près de Nyon. Le scénario catastrophe imaginé était la chute d'un avion de ligne. Près de 600 personnes, 150 véhicules, 4 hélicoptères et 150 figurants y ont participé. Il s'agit d'un des plus vastes exercices du genre réalisé en Suisse. Sous l'égide du SSCM, cet exercice visait à tester la coordination des moyens et des procédures d'intervention des partenaires de la Protection de la population sous la conduite de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Le Service de l'aéroport de Genève, les services de défense incendie et secours vaudois, les services sanitaires vaudois renforcés par plusieurs cantons romands, les services de police, la protection civile ainsi que la cellule de communication ORCA ont participé à cet exercice.

Grippe A/H1N1

Dans le cadre de la gestion de la pandémie A/H1N1, la division protection de la population a apporté son appui au Service de la santé publique (SSP) dans les domaines de la planification de la vaccination, de la distribution des masques de protection, de la recherche d'information et de la conduite. La protection civile a été engagée pour la planification de détail de 18 centres de vaccination et pour assurer la distribution des masques selon les ordres du SSP.

Exercice FORMATIO TRE

Exercice de collaboration entre la Région territoriale 1 (Rég ter 1), les cantons de Vaud et du Valais situé dans le Chablais vaudois et valaisan, il avait pour thème un accident chimique lié au transport ferroviaire de matière dangereuse. Il s'est déroulé les 8 et 9 octobre 2009. L'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) a délégué des représentants auprès de l'EMCC VS afin d'assurer la coordination avec les autorités valaisannes et la Rég ter 1.

Analyse des dangers et des risques

Le classeur édité contenant l'analyse des 31 dangers et risques a été distribué aux communes lors de séances organisées par districts sous la houlette des préfets. Elles ont permis d'avoir un contact direct avec les autorités communales et ainsi expliciter le sens de la démarche ainsi que l'usage qui peut en être fait au niveau des communes.

Plans de coordination pour l'intervention

En collaboration avec les partenaires du comité directeur ORCA et les services spécialisés, dix thèmes ont été élaborés cette année. L'exercice GVA 09 a permis de vérifier l'adéquation des informations contenues dans le document avec la réalité du terrain. Le rapport final sur l'exercice permettra d'ajuster le plan de coordination.

Division Opérations

Les engagements de la protection civile au profit de la collectivité ont généré 5'500 jours de service en 2009 (remise en état des Gorges de l'Orbe et du Vallon du Nozon, Tour de France, Tir fédéral des vétérans, rassemblement des Jeunes-Sapeurs pompiers, journées européennes du patrimoine, battues, décentralisation des masques de protection, incendie à l'Avenue de Provence, exercice GVA 09).

Division Logistique et Musée

Arsenal

Le contrat de prestations avec la Base logistique de l'armée a été renouvelé pour un montant de 1,568 mio de francs. La division a par ailleurs poursuivi l'action de reprise des munitions de poche.

Musée militaire vaudois

La réouverture de la salle d'armes a coïncidé avec le vernissage de l'exposition permanente "350 ans d'histoire militaire vaudoise, de Davel à Guisan". La tombe de Louis Bégos a été déplacée de Vernand à Morges et une cérémonie a eu lieu conjointement avec l'inauguration de la stèle des gendarmes et de la plaque des policiers municipaux tombés en service.

Division aide à la conduite

Initiation d'un projet d'acquisition d'un système de gestion des événements multipartenaires (117, 144, 118/PCi/EMCC). Un test grandeur nature sera réalisé durant le sommet de la Francophonie en octobre 2010.

La proposition de crédit d'étude concernant les besoins d'adaptation du bâtiment de Gollion aux missions de l'EMCC et de la PCi a été mise en attente en raison des implications et synergies en cas de venue de l'école d'ambulanciers de Bois-Cerf CESU à Gollion.

Modernisation de 43 sirènes d'alarme de la population sur les 450 que compte le canton.

Division formation/inspectorat

Au travers d'un exercice de gestion de crise, la division a effectué l'évaluation du niveau de préparation opérationnel des Etats-majors de conduite des 21 Organisations régionales de protection civile. En outre, 623 astreints à la protection civile ont été formés dans une école de formation de base et 313 dans des cours de perfectionnement ou de cadres.

Division administration militaire

Les 16 et 17 septembre 2009, la région du Chablais vaudois a accueilli la Conférence suisse annuelle des responsables cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population, événement se déroulant tous les 25 ans environ dans notre canton, en présence de M. le Conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports.

La Cheffe du DSE a rendu visite au bataillon de carabiniers 1 aux fins d'y apprécier l'engagement "*Amba Centro*" à savoir la garde d'ambassades assurée par une parties des effectifs du bat car 1. Elle a également rencontré les officiers de carrière domiciliés ou oeuvrant en terre vaudoise au cours d'une cérémonie qui se déroulait à Verte Rive, ancienne demeure du Général Henri Guisan lesquels ont été remercié de leur engagement.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Fusion des divisions administration militaire et logistique sur le site de Morges

Le 9 décembre 2009, le Grand Conseil accordait le crédit de construction nécessaire à cette opération. Ainsi, le déménagement de la division administration militaire se profilera à l'horizon du premier trimestre 2011.

A.G.I.L.E (pour une protection civile Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime, Efficiente)

Ce projet s'est poursuivi dans les domaines des prestations, de l'organisation, du financement et de la formation, Un accent particulier a été mis sur la rédaction du projet de l'EMPL.

Renseignements

Un projet a été lancé aux fins de doter l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) d'un outil de renseignement. L'objectif, dans cette phase, est de faire un état des lieux de la situation du renseignement Protection de la population / EMCC, d'inventorier le fonctionnement d'autres cantons et institutions et en tirer un bilan en vue de définir les besoins de renseignement.

Sources d'informations complémentaires

Site internet

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez le site Internet du SSCM : www.vd.ch/sscm

Régulièrement mis à jour, il vous informe sur les activités saillantes déployées en son sein.

Groupes de prestations
111.0 Administration

111.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations

111.1 Eaux

111.1 Eaux

Protection et gestion des eaux

Descriptif

- Protection des eaux de surface et souterraines
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau
- Revitalisation des cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gestion des eaux souterraines, des sources et des secteurs de protection des eaux
- Contrôle de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Contrôle de l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôle de leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SDT, SR, CAMAC, SFFN)
- Communes, entités et personnes privées
- Entreprises
- Consommateurs
- Offices fédéraux: Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office fédéral des routes (OFROU)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, (yc.SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura))
- Départements français (CIPEL)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

Groupes de prestations
111.2 Sols

111.2 Sols

Protection et gestion du sol.

Descriptif

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Contrôle et conseils, lors de la remise en état de carrières et de gravières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SDT, SIPAL, SEVEN, CAMAC,)
- Confédération (OFEV)
- Prometerre, SRVA
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de graviers et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes

Groupes de prestations
111.3 Assainissement

111.3 Assainissement

Assainissement et gestion des produits polluants.

Descriptif

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEV, OFAT), autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

Groupes de prestations
111.4 Déchets

111.4 Déchets

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

Descriptif

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôle des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôle et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations OMoD

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SIL)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEV
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement

Evénements marquants, évolutions significatives

Domaine de l'eau

1. Réponse au Postulat Bonny demandant d'établir un bilan écologique de l'Orbe supérieure: un rapport sur l'état écologique de l'Orbe a été établi en collaboration avec les 3 communes suisses de la Vallée et les communes françaises de Bois d'Amont et des Rousses. Le rapport conclut à la nécessité d'améliorer la gestion des débits pour les augmenter lors des périodes de sécheresse estivale.
2. La sécheresse de 2009 a obligé le département à prononcer une interdiction de prélever l'eau à but d'arrosage dans les cours d'eau entre le 22 août et le 20 novembre. En coordination avec le canton de Fribourg, des dérogations ont pu être accordées lorsque les débits étaient suffisants.
3. **Lutte contre les micropolluants**: un EMPD accordant un crédit au Conseil d'Etat en vue de financer des actions destinées à lutter contre les micropolluants dans les eaux a été déposé. Il vise à documenter la situation, à doter l'Etat de moyens et à établir un plan directeur cantonal pour le traitement de polluants trace. Ce projet entre dans le cadre du programme de législation.
4. Publication d'un **rapport conjoint SESA, SCAV et SAGR**, sur l'état des programmes fédéraux de réduction des nitrates d'origine agricole dans les eaux potables (art 62a LEaux). 12 communes vaudoises et 25'000 habitants sont concernés par ces actions. La qualité de leur eau potable augmente régulièrement grâce à ces actions mises en place avec l'aide du canton.
5. Fin des travaux de percement de la galerie et de forage des drains destinés à stabiliser le "**Glissement de la Frasse**" en avance de plusieurs semaines sur la planification.
6. Le **nombre de demandes d'autorisation de forages** pour pompes à chaleur géothermiques (PAC) a légèrement diminué en 2009, mais demeure élevé, montrant l'engouement pour un mode de chauffage en grande partie renouvelable.
7. Cartes des secteurs de protection des eaux: Cinq cartes provisoires à l'échelle 1:25'000 ont été reçues. Elles seront finalisées en janvier 2010: 1182 Ste-Croix, 1183 Grandson; 1201 Mouthe; 1221 Le Sentier; 1281 Coppet. Deux cartes: 1203 Yverdon-les-Bains et 1242 Morges ont été transmises au Conseil d'Etat pour approbation officielle (13 janvier 2010).

Gestion des déchets

1. La planification de l'élimination des boues d'épuration, consécutive à l'interdiction de l'épandage en agriculture, est entrée en vigueur. Quelques communes du Nord-vaudois s'y sont opposées, mais ont été déboutées par la Commission cantonale de coordination pour la gestion des déchets.
2. Plusieurs requêtes et une motion ont demandé une révision de la loi cantonale sur la gestion des déchets, visant l'introduction de principes de financement. Le Grand Conseil a une nouvelle fois rejeté cette idée.
3. Un postulat proposant la mise en oeuvre d'un cadastre des déchets industriels a été traité. De l'avis du Conseil d'Etat un tel cadastre serait lourd et coûteux à maintenir, pour un bénéfice peu significatif. Des solutions pragmatiques seront recherchées au niveau local, comme alternative.
4. L'ordonnance fédérale sur le traitement des déchets est en révision. Le SESA participe activement aux travaux.

Sites contaminés

1. En 2009, l'application de la nouvelle loi cantonale sur les sites contaminés a permis de collecter plus de 1 million de francs pour financer des assainissements à charge de l'Etat ou de communes. Deux recours déposés auprès du TF et critiquant les taxes prélevées ont été rejetés.

Protection des sols

1. Le SESA constate régulièrement de mauvaises reconstitutions de sols agricoles et forestiers après travaux. La directive ad-hoc du SESA a été reformulée pour assurer une meilleure préservation de la fertilité des sols.

Carrières et gravières

1. Une "recommandation" sur les démarches participatives dans la conduite de projets de gravières a été publiée en collaboration avec les milieux professionnels. Prenant mieux en compte l'avis de la population riveraine, quatre projets en ont favorablement bénéficié.

2. Trois de ces projets, situés au pied du Jura, intègrent la possibilité d'un transport par le rail (BAM-MBC) pour diminuer les nuisances. Des dépôts pour matériaux d'excavation sont évalués selon les mêmes principes. Tous ces projets s'inscrivent dans la politique définie par le Conseil d'Etat dans son programme de gestion des carrières et répondent à deux interpellations parlementaires.

Raffinerie Tamoil

Tamoil a remis un plan d'assainissement en été 2009 qui prévoit de nombreuses mesures d'assainissement à achever au plus tard à fin 2012: mise hors service et travaux sur des réservoirs et des bassins de rétention, nouvelle gestion des eaux usées et des eaux claires, mesures de sécurité générale (trafic véhicules, nouveaux dispositifs d'alarmes et de sécurité). Des séances régulières de contrôle sont planifiées et les services concernés restent très vigilants en raison des risques que représente cette exploitation. Le service référent est le SEVEN.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Domaine de l'eau

1. Glissement de la Frasse: 56 forages drainants verticaux ont été réalisés à partir de la galerie de la Frasse. Le système est désormais fonctionnel. La galerie et ses forages ont été inaugurés en septembre 2009. Coût des travaux: env. CHF 13'000'000.-. Les travaux de stabilisation du pied du glissement au niveau de la Grande Eau débiteront en 2010.

2. Mise à l'enquête publique des trois premiers projets hydro-électriques depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'électricité: Augmentation de puissance de 180 MW à la centrale de Veytaux par les Forces Motrices Hongrin-Léman. Palier de 600 kW sur le Forestay (Communes de Puidoux et Rivaz) et réhabilitation d'une petite centrale sur le ruisseau de Brent (Montreux). Ces 3 projets s'inscrivent dans le cadre du programme de législation.

3 Protection contre les crues: Les travaux prioritaires sur le Torrent d'Yvorne ont été achevés. Ceux sur l'Eau Froide (Roche) ont été réalisés en grande partie en 2009, sécurisant ainsi la ZI de Villeneuve pour 2010.

4. Plan de protection de la Venoge: Le Grand Conseil a accepté en décembre 2009 un crédit d'investissement de CHF 6.8 millions, en vue de financer la 2ème série de mesures prioritaires prévues au plan, dont la renaturation du secteur entre Villars-Lussery et Cossonay.

Gestion des déchets

Un nouveau projet de décharge contrôlée pour déchets inertes (DCMI) a été mis en l'enquête début 2009 à Forel-Lavaux. Un défaut de planification a surgit suite à une séance de conciliation avec des opposants. Un projet corrigé sera remis à l'enquête publique début 2010.

Le projet de décharge bioactive de Method a été contesté par une pétition qui a été rejetée par la commission ad-hoc. En accord avec la municipalité, une nouvelle expertise des trois sites de Oulens-sous-Echallens, Method et Crissier permettra de consolider la démarche du SESA dans les domaines de la protection des eaux et de l'environnement.

Sites contaminés

Plus de 1000 anciens fûts de goudron menaçant la qualité d'une importante source du canton ont été extraits du site de l'ancienne gravière de Bioley-Orjulaz. L'assainissement d'un coût de CHF 7.5 millions (Etat de Vaud et Confédération) est achevé.

L'assainissement du site de l'ancienne décharge de Colliare à Penthaz a débuté par une première phase de confinement des déchets nuisibles à la qualité de la nappe phréatique sous-jacente. Un système de dégradation des polluants par oxygénation sera mis en oeuvre en 2010, il fonctionnera plusieurs années.

Trois autres projets d'assainissement de sites à Trélex et à Noville ont fait l'objet d'appels d'offre. Les travaux sur le site de Noville débiteront en 2010, conformément au programme de l'EMPL sur l'assainissement des sites contaminés.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
112.0 Administration

112.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Organisation administrative
- Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique
- Support communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires, de forêts

Groupes de prestations

112.1 Forêts

112.1 Forêts

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

Descriptif

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SAT, SAF,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

Groupes de prestations
112.2 Faune, chasse et pêche

112.2 Faune, chasse et pêche

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

Descriptif

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier et des grands carnivores
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SVET, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEV)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine

Groupes de prestations
112.3 Nature et paysages

112.3 Nature et paysages

Conservation de la nature et du paysage.

Descriptif

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préaviser des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des, inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SAF, SAT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL, EPFL, WSL,...)

Evénements marquants, évolutions significatives

Direction du service

L'année 2009 a été marquée par plusieurs événements qui ont marqué l'actualité comme

- les dégâts liés aux neiges lourdes dans certains secteurs du Jura, ceci dès le début de l'année,
- l'aboutissement des conventions programme sur les parcs naturels d'importance nationale,
- la mise en oeuvre des normes de gestion du loup qui s'est récemment installé dans le canton.

En outre, au niveau de l'administration, une quinzaine de postes ont été repourvus au cours de l'année, dont plusieurs cadres. Ce renouvellement insufflé désormais au service une nouvelle dynamique liée à l'arrivée de jeunes collaborateurs compétents. Ces événements et ces évolutions significatives sont décrits dans les rubriques qui suivent, consacrées aux différents domaines d'action du service.

Inspection cantonale des forêts

Politique forestière

Au cours de l'année 2009, le service a renouvelé plusieurs postes importants du secteur forestier, soit ceux de l'inspecteur cantonal des forêts, du conservateur des forêts, de l'aménagiste forestier cantonal et de la responsable de la biodiversité en forêt. L'inspecteur cantonal a reçu pour mission particulière, outre la direction du corps forestier vaudois, de maintenir des relations étroites et constructives d'une part avec les communes et les partenaires décentralisés lors des projets de changements, et d'autre part avec les services de la Confédération. Il a également rejoint le Conseil d'Administration de La Forestière.

Le projet de révision de la loi forestière a fait l'objet d'une consultation interne des principaux partenaires du service (les 2 associations des communes vaudoises, La Forestière, Pro Natura, WWF et les associations des gardes forestiers et des ingénieurs forestiers). La version du texte issue de cette consultation a été transmise au SJL pour examen avant la mise en consultation publique prévue en 2010.

Conservation des forêts

En 2009, dans le cadre de leurs tâches de surveillance de l'aire forestière et de délivrance des autorisations spéciales, la section Conservation des forêts et les inspecteurs des forêts ont traité 800 dossiers ou demandes, soit un nombre en augmentation de 9% par rapport à l'année 2008. Par ailleurs, la section Conservation des forêts a commencé en 2009 à traiter la problématique des dangers naturels dans l'aménagement du territoire et la police des constructions.

Formation professionnelle

La fréquentation du Centre, tant dans les activités de formation initiale que dans celles de formation continue, est très soutenue. Plus de 140 apprentis forestiers-bûcherons ont été enregistrés à la rentrée scolaire 2009 et plus de 550 personnes ont participé à l'un ou l'autre cours de formation continue proposés par le Centre.

Neiges lourdes

Durant le 1er semestre 2009, la région d'Orbe et du pied du Jura a dû évacuer et soigner les forêts durement touchées par les neiges lourdes du 31 décembre 2008, notamment celles des rives des cours d'eau. A cet effet, on notera une excellente collaboration entre les services concernés de l'Etat (SESA, SSCM, SFFN) et les communes. A noter qu'aucun accident grave n'a été déploré lors de ces travaux particulièrement dangereux qui ont duré jusqu'à l'été et sollicité des dizaines de collaborateurs cantonaux et communaux.

Conservation de la faune

La Conservation a, en particulier, été chargée de mettre en œuvre la politique cantonale de surveillance et de régulation des grands carnivores. En 2009, les attaques du loup ont ainsi diminué dans les Alpes, grâce à l'intensification des mesures de protection. Ce bon résultat est dû à la présence de neuf bergers et de trois aides accompagnés de 24 chiens de protection, ce qui a permis de contenir les attaques du loup: ses victimes sont passées de 34 moutons et chèvres en 2008 à 23 en 2009. Par ailleurs, sept lynx ont été dénombrés lors du premier comptage par monitoring mené dans le Jura vaudois. Ce nombre est similaire à celui obtenu lors des suivis télémétriques utilisés auparavant.

En ce qui concerne les dégâts du gibier à l'agriculture, l'année écoulée a fait l'objet de 317 constats et 267 indemnités pour les dégâts du sanglier, du blaireau et du cerf aux cultures, 41 cas de subvention pour la mise en place de mesures de prévention des dégâts et de 128 subventions pour la prévention des dégâts du chevreuil et du cerf en forêt.

Inspection de la pêche

L'année 2009 a été marquée par la révision de la majorité des règlements et directives légiférant la pêche dans les lacs et rivières. La prise en considération des exigences de la nouvelle ordonnance sur la protection des animaux a engendré de profondes modifications vis-à-vis du comportement du pêcheur, qu'il a fallu accompagner par une démarche de communication soutenue. La décision de suppression temporaire de la pêche des écrevisses en lacs (excepté le Léman) et en rivières constitue une étape importante pour la conservation de nos populations d'écrevisses indigènes, actuellement en forte régression dans le canton.

Sur le plan national, le parlement a adopté en décembre 2009 le contre-projet à l'initiative « Eaux vivantes » de la Fédération suisse de pêche. Cette révision de la loi fédérale sur la protection des eaux constitue un pas décisif en matière de financement des mesures de revitalisation et de régulation des cours d'eau.

La convention cadre de subventionnement régissant la collaboration entre la Société vaudoise des pêcheurs en rivières (SVPR) et le Service a été signée en mars 2009. L'un des cinq axes de cette convention consiste à mettre en œuvre une formation pour obtenir le permis de pêche. Cette formation est rendue obligatoire depuis le 1er janvier 2009, conformément à la nouvelle ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche. La collaboration avec la SVPR a porté ses fruits, puisque plus de 500 pêcheurs se sont inscrits pour obtenir ladite attestation de compétence.

Plan de protection de la Venoge

Sous la conduite de Mme la cheffe du département, le service assure, en collaboration avec le Service des eaux, sols et assainissement et le Service du développement territorial, la conduite de la mise en œuvre des mesures de renaturation de la Venoge. Le décret adopté par le Grand Conseil au mois de décembre 2009 permettra de financer à hauteur de 6.8 millions la mise en œuvre de la deuxième série de mesures prioritaires (période 2009-2012).

Conservation de la nature

Les activités de la Conservation de la nature ont été particulièrement marquées par :

- la décision d'approbation du Conseil d'Etat du 12 août 2009 des deux projets de parcs naturels régionaux Gruyère Pays-d'Enhaut et Parc jurassien vaudois. Le Conseil d'Etat a par ailleurs chargé la Conservation de la nature de la négociation technique des conventions-programmes sur les parcs naturels avec la Confédération (OFEV) ainsi que du suivi des projets durant la période 2009 - 2011. Les deux conventions-programmes ont été finalisées et signées le 1er décembre 2009. De plus, les deux parcs portent désormais le label "*candidat parc naturel régional*".
- la décision de la Confédération d'attribuer au Canton de Vaud, dans le cadre du deuxième paquet de mesures de stabilisation de l'économie, un mandat de réalisation de 16 projets dans le domaine Nature et Paysage, dont 10 sous la responsabilité directe du SFFN. Les projets retenus visent notamment des objectifs de régénération de marais, de revitalisation de zones alluviales, de valorisation de prairies sèches, de revitalisation d'habitats pour les amphibiens, de réfection de murs en pierres sèches.
- le lancement des études pour l'élaboration de la stratégie "Parcs, nature et paysage" du projet d'agglomération Lausanne-Morges. La démarche vise à identifier et hiérarchiser les enjeux du réseau vert du PALM (chapitre 3.3. "*Réseau vert : parcs, nature et paysage*") vis à vis des thèmes nature, paysage et loisirs de plein air; définir une stratégie pour ces objectifs et préciser les voies et les moyens de mise en œuvre.
- Le départ de M. Philippe Gmür, conservateur de la nature, nommé chef du Service du développement territorial. Mme Catherine Strehler Perrin lui a succédé et prendra ses fonctions dès le 1er janvier 2010. Titulaire d'un doctorat ès sciences de l'Université de Lausanne, Mme Strehler Perrin a, auparavant, été directrice de l'équipe de huit collaborateurs du Groupe d'Etude et de gestion (GEG), bureau chargé de la

gestion de la Grande Cariçaie sur la rive sud du lac de Neuchâtel. La mission prioritaire de Mme Strehler Perrin sera d'élaborer une stratégie cantonale de la biodiversité, mise en oeuvre de la *Nature Demain - Objectifs de protection de la nature du Conseil d'Etat*. Cette stratégie s'inscrit par ailleurs en droite ligne de "2010, année internationale de la biodiversité".

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Direction du service

La nouvelle organisation du Service décidée en 2003 est arrivée dans sa dernière phase de mise en oeuvre qui doit aboutir, dès 2012, à une organisation régionalisée et une optimisation de la coordination transversale entre les domaines forêts, faune, nature et pêche. Le rapport final relatif à cette nouvelle organisation a été approuvé le 10 août 2009 par Mme la cheffe du département.

Les principaux objectifs assignés au Service ont été atteints :

- dans le domaine des dangers naturels (mesure 13 du programme de législature), avec notamment l'approbation de l'EMPD pour la Protection contre les dangers naturels et l'amélioration des structures. Ce dernier document fait également partie des mesures anticycliques décidées par le Conseil d'Etat en 2009.
- dans le domaine des forêts, avec l'avancement du projet de révision de la loi forestière vaudoise et la mise en place d'une conduite opérationnelle des conventions programmes du domaine de la forêt avec la désignation d'un répondant spécialisé par domaine (économie forestière, forêts de protection, ouvrages de protection et biodiversité en forêt)
- dans le domaine de la conservation de la faune et de la nature, avec l'approbation de l'EMPD relatif à la Venoge et l'approbation des conventions-programmes relatives au parcs naturels régionaux d'importance nationale, cités plus haut

Inspection cantonale des forêts

Programme de législature : Mesure n° 13 Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels

En matière de dangers naturels, le SFFN a participé étroitement avec les Services du DSE (SESA, SSCM, SG-DSE), avec l'ECA et le Service du développement territorial, au projet d'élaboration des cartes de dangers. Simultanément avec le lancement des études nécessaires pour la production des cartes, les agents du SFFN intègrent déjà, lors de l'examen des révisions des plans d'affectation et lors des délivrances des autorisations spéciales, les principaux risques naturels qui pourraient toucher les ouvrages, les constructions et le public. En application des directives fédérales et de la jurisprudence, la prise en compte des dangers naturels dans toutes les décisions de l'ACV demande à l'inspection des forêts d'intervenir non seulement en forêts, mais aussi dans toutes les zones où les dangers naturels dont il a la responsabilité présentent des risques. A ce sujet, le SFFN s'assure par le biais de mandats le concours des spécialistes nécessaires et veille à la formation continue des agents impliqués dans les traitements des dossiers.

Conservation de la faune

En janvier 2009, la définition de 7 missions principales pour les surveillants de la faune et le transfert de certaines tâches et compétences ont été avalisés par Madame la cheffe du département. Cette décision permet d'assurer une gestion à long terme des espèces animales, dans le respect des cadres légaux et financier. Sur le plan des ressources humaines, elle permet d'instaurer une gestion par objectifs quantifiables et de réduire le nombre d'heures surnuméraires des surveillants.

Inspection de la pêche

Une forte impulsion a été donnée pour soutenir les populations menacées d'ombre du canton. La mise sur pied d'un plan d'action, soutenu par la Confédération, a pour but de prendre les mesures de gestion et de conservation appropriées pour ce poisson en voie de disparition, notamment dans la Venoge.

Le suivi de l'efficacité du repeuplement en poissons des eaux publiques s'est intensifié en 2009, en vue de la révision des plans de repeuplement en lacs et rivières du canton. En particulier, les résultats obtenus sur le Léman permettront à la Commission internationale de se déterminer sur les causes du déclin de l'omble chevalier.

Carte de pêche

Une nouvelle carte de pêche attractive a été éditée en décembre 2009, en lien avec la révision de la législation de la pêche en rivières. Cette carte, en vente dans les préfectures, a pour but d'orienter le pêcheur sur son activité et de le sensibiliser à la diversité des espèces piscicoles du canton.

Conservation de la nature

Le Vallon de Nant, situé dans les Alpes vaudoises, attire depuis longtemps les naturalistes et scientifiques. Il a été classé réserve naturelle en 1969. Les premières Journées de la biodiversité en Suisse romande y ont été organisées les 5 et 6 juillet 2008, réunissant une cinquantaine de scientifiques qui ont effectué plusieurs milliers d'observations de faune, flore, mousses et champignons. Ces journées ont permis d'enrichir considérablement les connaissances des espèces qui vivent dans ce vallon des Alpes, et seront à la base du plan de gestion de la réserve naturelle qui sera établi.

Sources d'informations complémentaires

Site internet

L'adresse du site internet du service des forêts, de la faune et de la nature est :

<http://www.vd.ch/sffn>

Vous y trouverez notamment :

- La liste nominative des agents de terrain par commune. Il suffit de cliquer sur le lien intitulé "*recherche de vos principaux interlocuteurs par commune*" sur la page d'accueil,
- Des informations générales sur les plantes exotiques envahissantes et recommandations sur les méthodes de lutte,
- Une note d'information aux pêcheurs concernant l'introduction d'un "permis de pêche" au 1er janvier 2009.

Communiqués de presse

Le SFFN a émis plusieurs communiqués de presse durant l'année 2008 :

- [Neiges lourdes - Appel à la prudence 1](#)
- [Neiges lourdes - Appel à la prudence 2](#)
- [Neiges lourdes - Appel à la prudence 3](#)
- [Neiges lourdes - Fermeture des chemins forestiers](#)
- [Parcs naturels régionaux - Dossiers de candidature](#)
- [Parcs naturels régionaux - Approbation CE](#)
- [Gestion du loup - Bilan](#)
- [Gestion du loup - Mesures de protection](#)
- [Feux en forêt - Interdiction](#)
- [Feux en forêt - Levée de l'interdiction](#)
- [Tenue en laisse des chiens](#)
- [Lutte contre le chancre coloré du platane](#)
- [Désignation du nouvel inspecteur cantonal des forêts](#)
- [Désignation des surveillants de la faune des circonscriptions 1 & 2](#)
- [Désignation du nouveau chef du développement territorial](#)
- [Désignation de la nouvelle conservatrice de la nature](#)
- [Crédit d'investissement de 6.79 mios pour la protection de la Venoge](#)

Publication

Plumettaz Clot A.-C. , Cherix, D., Gattolliat J.-L., Gmür P. , Vittoz P., Vust M. (Eds., 2009). Biodiversité du Vallon de Nant. *Mémoire de la Société vaudoise des Sciences naturelles* 23:1-240.

Horisberger Denis, Meylan Micheline, De Stefano Rocco et consorts . L'observatoire de l'écosystème forestier du canton de Vaud - Journal forestier suisse - S1/2009, Zürich

Groupes de prestations
113.0 Administration

113.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux
- Communes
- Autres cantons
- Médias
- Usagers
- Entreprises

Groupes de prestations
113.1 Environnement

113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques, des installations bruyantes et des sources de rayonnement non ionisant
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPair
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT, SCRIS, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEFP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

Groupes de prestations
113.2 Matières dangereuses

113.2 Matières dangereuses

Matières dangereuses.

Descriptif

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des, substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs
- Elaboration du cadastre des installations chimiques et biologiques à risques majeurs
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés., - Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SR, Police cantonale, SSCM)
- ECA
- OFROU
- CFF

Groupes de prestations
113.3 Energie

113.3 Energie

Economie énergétique.

Descriptif

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'application de celles renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis énergie dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Evénements marquants, évolutions significatives

Produits chimiques

Application du droit chimique / coordination

La coordination intercantonale dans le cadre de l'exécution du droit sur les produits chimiques est primordiale pour une application efficiente et uniforme des prescriptions légales en la matière. Le SEVEN a participé à un certain nombre de séances réunissant les autres cantons et les Services fédéraux concernés tels que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ainsi que, notamment, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

Suite aux modifications légales intervenants régulièrement dans le droit européen sur lequel est basé la législation suisse, le SEVEN a organisé et/ou participé aux procédures d'audition internes concernant le droit fédéral.

Formation / information

La section produits chimiques du SEVEN a collaboré à des formations professionnelles liées à l'utilisation de produits chimiques lors de cours mis sur pied par des organismes de formation divers. Des activités d'information axées sur la législation sur les produits chimiques ainsi que sur les nombreux changements actuellement en cours ont également eu lieu dans le cadre de séminaires professionnels de formation continue au profit d'associations de professionnels touchés par cette problématique. Le SEVEN répond également aux demandes d'information provenant du public par téléphone ou par courrier électronique.

Surveillance du marché

La surveillance du marché dans le cadre de la participation à des campagnes intercantionales de prélèvement d'échantillons s'est notamment portée sur des catégories de produits tels que produits phytosanitaires, produits acides et produits biocides, en fonction de leur composition (matière active) ou de leur propriétés particulières (acides, biocides). Par la même occasion, une vérification du respect du contrôle autonome du fabricant est effectuée.

L'action de contrôle de la teneur en chrome VI dans les ciments et du respect des prescriptions de contrôle autonome par les fabricants s'est poursuivie avec l'analyse des données prélevées pour 67 produits commercialisés dans le canton.

Réduction des risques liés aux produits chimiques

Le SEVEN a participé à une action d'information et de sécurisation dans l'utilisation des produits chimiques dans les laboratoires scolaires en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Près de 70 enseignants en sciences ont suivi cette information.

Prévention et protection contre les accidents majeurs

Aménagement du territoire

Un guide fédéral est entré en vigueur en mars 2009 pour aider à la coordination entre l'aménagement du territoire et la prévention des accidents majeurs le long des voies ferroviaires utilisées pour le transport de matières dangereuses. Durant 2009, il a été appliqué lors de divers projets de plans d'affectation et il en ressort que la complexité de cette problématique demeure importante malgré le guide.

En 2009, le SEVEN s'est prononcé pour 27 projets d'aménagement situés à proximité d'entreprises à risques technologiques. Le SEVEN a suivi ou dirigé diverses études de risques en aménagement du territoire dans le but de trouver des mesures de prévention par l'aménagement du territoire. Quatre plans d'affectation situés à proximité de gazoducs à haute pression ont été particulièrement critiques et un le reste à fin 2009, après plusieurs mois d'études et de séances.

Entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

Durant 2009, le SEVEN a participé à un groupe de travail, constitué de représentants des autorités fédérales, cantonales et d'entreprises spécialisées, qui a établi et finalisé un projet de document cadre pour l'application de l'OPAM aux grands stockages d'engrais au nitrate d'ammonium. Le projet a été mis en consultation à fin 2009.

Plus de 400 dossiers de demandes de permis de construire ont été examinés dont 105 qui ont fait l'objet de remarques ou conditions liées à l'OPAM. Huit entreprises à fort potentiel de dangers, de part la nature ou les quantités de matières dangereuses utilisées, ont fait l'objet de plusieurs séances et inspections avant le dépôt des dossiers de mises à l'enquête. Un projet de construction de logements et de locaux de loisirs, au-dessus d'une halle de stockage d'engrais, est resté en suspens à fin 2009 car des mesures spécifiques et adaptées aux particularités locales doivent encore être trouvées pour amener les risques à un niveau acceptable. Parmi les dépôts pétroliers examinés dans le cadre de l'OPAM, un seul n'est toujours pas conforme et l'examen des risques n'est pas terminé à fin 2009.

Un projet d'envergure pour un nouveau gazoduc à haute pression, d'une longueur d'environ 24 km et situé sur territoires vaudois et genevois, a été examiné du point de vue des risques et il a accepté par le SEVEN en 2009. La vidange et la mise hors service d'une grande sphère de gaz à haute pression (Malley) est un événement marquant de 2009 car il s'agit d'une part d'une installation à caractère historique et, d'autre part, d'une suppression d'un énorme risque en milieu fortement urbanisé.

Cadastre des installations chimiques et biologiques à risques majeurs

Une mise à jour du cadastre des entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) a été effectuée en 2009 et le nombre des installations recensées est de 174.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la géoinformation (OGéo), l'OPAM a été modifiée et l'OFEV a prescrit les modèles des géodonnées de base à introduire dans les cadastres des risques technologiques. L'OFEV a demandé aux cantons de compléter leurs cadastres avec ces données supplémentaires et de les transmettre à l'Office avant fin 2009. La recherche des identifiants des unités d'exploitation des entreprises et des numéros des bâtiments, dans le Registre fédéral des entreprises et des établissement (REE) de l'Office fédéral de la statistique (OFS), a été particulièrement ardue et longue car la base de données est en cours d'élaboration. Toutes les entreprises assujetties à l'OPAM n'y figurent pas encore ou avec des erreurs, et les parcs à réservoirs ne sont pas identifiés comme bâtiments par exemple.

Accidents impliquants des matières dangereuses

Un nouveau concept cantonal a été établi en 2009 pour l'utilisation des tenues de protection chimique complète (tenues lourdes). Une évaluation de détails doit se poursuivre.

Le service de piquet du SEVEN a été alarmé 78 fois durant l'année 2009. Parmi les interventions significatives, le SEVEN a été sollicité à plusieurs reprises lors d'un important incendie d'une durée exceptionnelle de 18 jours.

Protection de l'air

Problématique des particules fines

L'exploitation du nouveau réseau de mesures Vaud'air met en évidence une stagnation des niveaux de poussières fines depuis une dizaine d'années. Même dans les régions du canton les moins exposées à ce type de polluant atmosphérique, les valeurs limites fixées par la législation sont trop souvent dépassées. La réduction des émissions de poussières fines représente un objectif commun à plusieurs démarches ciblées en cours, dont la surveillance accrue des machines de chantier, une analyse approfondie des projets de nouveaux chauffages au bois, ainsi qu'une information renforcée sur les feux de déchets végétaux en plein air.

Dans l'optique de protéger la population et l'environnement lors d'épisodes présentant des concentrations excessives de poussières fines, le Conseil d'Etat a adopté un plan d'action cantonal qui prévoit des mesures d'intervention visant la réduction de ces émissions polluantes. Dès le seuil d'information à la population, l'action « Bol d'Air » prévoit de manière préventive la promotion des transports publics, en proposant un abonnement demi-tarif à prix réduit. Lorsque des seuils plus importants sont atteints, des mesures de limitations des émissions se caractérisent notamment par une réduction temporaire de vitesse sur l'autoroute, l'interdiction des feux en plein air, ainsi que l'interdiction des machines de chantier considérées comme polluantes.

Utilisation accrue du bois comme agent énergétique

L'année 2009 représente une période importante dans l'utilisation alternative du bois comme combustible de chauffage. En effet, les perspectives liées à la problématique du réchauffement climatique ont vu se mettre en place des mesures de politique durable, notamment par un soutien financier aux projets prévoyant l'utilisation de ressource énergétique renouvelable comme le bois. Cette démarche s'est vue renforcée par des instabilités économiques et politiques relatives à l'approvisionnement des combustibles fossiles (mazout et gaz).

La valorisation du bois comme combustible dans les chauffages représente toutefois un enjeu considérable pour la protection de l'air. Cette ressource est en effet à l'origine d'émissions significatives de poussières fines, et dans des proportions nettement supérieures au mazout et au gaz. Dans le cadre des actions de limitation préventive des émissions de particules fines, le SEVEN a porté un effort particulier sur l'analyse des dossiers de nouveaux chauffages au bois de manière coordonnée entre les deux divisions Environnement et Energie du Service. Cette démarche dans le but de concilier les objectifs de protection de l'environnement et ceux de protection du climat.

Contrôle périodique des installations de chauffage

Un partenariat plus intense a été établi avec l'Association Vaudoise des Maîtres Ramoneurs (AVMR) et son comité pour mettre en place à l'horizon 2010 un système informatique de transfert des données entre les ramoneurs et le SEVEN. La saisie manuelle des données par le SEVEN sera ainsi réduite au strict minimum, et les entreprises de ramonage, contrôleurs officiels, auront ainsi un accès complet aux données concernant les installations de chauffage de leur secteur. L'utilisation des bases de données référentielles supportées par l'Etat de Vaud (ex. le registre des bâtiments) est déterminante dans ce projet.

Raffinerie Tamoil, installations techniques situées sur la commune d'Aigle

La décision du Département de la sécurité et de l'environnement relative à l'assainissement du site est finalement entrée en force après une procédure judiciaire laborieuse. Un travail technique considérable en collaboration avec les autres autorités concernées a été réalisé afin de définir les mesures d'assainissement à exécuter, les délais à respecter et les mesures transitoires à prendre au cours de la réalisation des travaux. L'assainissement devra être terminé pour fin 2012.

Coordination lors de planification

A nouveau en 2009, la sollicitation du SEVEN a été particulièrement importante dans le suivi des démarches de planification entreprises aussi bien pour les projets d'agglomération que pour les schémas directeurs régionaux et locaux. Pour l'ensemble de ces démarches, les aspects d'économie d'énergie, de protection de l'air, de lutte de lutte contre le bruit, de protection contre le rayonnement non ionisant et de protection contre les accidents majeurs ont dû être abordés et coordonnés.

Lutte contre le bruit

Suivi des autorisations de construire et des projets d'aménagement

Afin de vérifier la conformité du droit environnemental lors des procédures d'aménagement et d'autorisation de construire la section « Lutte contre le bruit » a effectué en 2009 les différentes tâches suivantes :

- 1386 préavis sur demande de permis de construire,
- 132 préavis sur plan d'affectation,
- 80 préavis sur projet routier,
- env. 15 visites locales relatives à des oppositions sur dossiers CAMAC (principalement établissements publics
- 193 déterminations au « cas par cas » du degré de sensibilité au bruit (DS) pour des projets de construction situés dans des secteurs où les DS ne sont pas encore légalisés.

Traitement des plaintes et contrôle des niveaux sonores Dans le cadre du traitement des plaintes et du contrôle des niveaux sonores, la section a effectué en 2009 les différentes tâches suivantes :

- visites locales et déterminations pour la cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal Cantonal (env. 100 dossiers traités par an au SEVEN),
- env. 15 mesures de contrôle sur plainte du niveau de bruit avec rapport de mesure,
- contrôle des annonces de manifestation avec niveaux sonores supérieurs à 93 dB(A) (env. 100 annonces transmises par an au SEVEN),
- 6 mesures de contrôle inopinées de manifestation (festivals ou concerts) selon l'ordonnance son et laser

(OSLa).

Assainissement routier

Sur la base de la convention programme signée entre la Canton et la Confédération pour la période 2008-2011, le Service des routes (SR), en collaboration avec le SEVEN, a débuté le programme d'assainissement du bruit routier sur plus de 35 communes prioritaires. Des démarches en cours visent en outre à démarrer ces études dans les autres communes concernées.

Des contacts réguliers entre le SR et le SEVEN tout au long de l'année ont permis d'affiner les méthodes pour les études d'assainissement et de coordonner les besoins et les pratiques en matière de traitement et de suivi des dossiers.

Ils ont également permis la mise en oeuvre des dossiers d'assainissement des quatre premières communes étudiées, actuellement en voie de finalisation par le SR et de validation par le SEVEN.

Assainissement ferroviaire

Avec l'engagement d'un nouvel ingénieur financé par la Confédération, le SEVEN a débuté le programme d'assainissement du bruit ferroviaire relatif aux mesures d'isolation acoustique des bâtiments. Ce vaste programme prévoit l'isolation phonique de plus de 13'000 fenêtres sur une cinquantaine de communes

A fin 2009, l'Office fédéral des transports (OFT) a transmis au SEVEN 14 décisions d'approbation des plans entrées en force pour la plupart des communes du Chablais, de la Riviera et du Lavaux. Ces décisions concernent le changement d'environ 3'300 fenêtres.

Chargé de coordonner l'exécution des mesures d'isolation acoustique des bâtiments, le SEVEN a pris contact individuellement avec plus de 170 propriétaires concernés par ce programme d'assainissement. Parallèlement, le SEVEN s'est adjoint les compétences de plusieurs bureaux spécialisés en architecture et en acoustique pour la planification, la direction et le suivi de ces travaux d'isolation acoustique. L'attribution de ces marchés a fait l'objet d'appels d'offre conformément à la législation sur les marchés publics. Les prestations de ces mandataires sont financées intégralement par la Confédération

Près de 30 projets acoustiques ont été réalisés cette année et le remplacement des fenêtres des premiers bâtiments des communes du Chablais devrait se terminer dans le courant de l'été 2010.

Rayonnement non ionisants

Le nombre de dossiers de mise à l'enquête relatifs aux antennes de téléphonie mobile en 2009 continue de fléchir par rapport aux années précédentes (130 dossiers en 2009, 146 en 2008, 180 en 2007, 176 en 2006, 154 en 2005, 178 en 2004 et 190 en 2003). En parallèle, le SEVEN s'est déterminé à 22 reprises à la demande des opérateurs pour des autorisations concernant des modifications mineures à des stations de base.

A la fin de l'année 2009, il y avait 1583 stations de base en fonctionnement sur le territoire du canton (770 de Swisscom, 495 d'Orange, 303 de Sunrise, 2 d'Inphone et 13 des CFF). Ainsi, même avec la disparition de l'opérateur Télé2 du marché suisse, le nombre de station de base a augmenté de 82 en 2009.

Face à la crainte importante ressentie par une partie de la population vis-à-vis des rayonnements non ionisants, le SEVEN a intensifié les contrôles relatifs à l'exploitation des stations de base de téléphonie mobile. Le SEVEN a mandaté une entreprise certifiée pour effectuer des mesures à 29 emplacements situés dans le voisinage de 10 stations de base. Ces contrôles ont mis en évidence que les normes étaient dépassées pour l'un des cas étudiés et que pour une station, les paramètres d'exploitation ne correspondaient pas aux valeurs autorisées.

Dans l'analyse des plans d'affectation, le SEVEN est intervenu 127 fois en matière de rayonnement non ionisant.

Depuis plusieurs années, l'émetteur à ondes moyennes de Sottens faisait l'objet d'une procédure d'assainissement. Grâce à une forte réduction de la puissance (passage de 600 kW à 170 kW) en 2009, l'ensemble des bâtiments proches de l'émetteur respecte dorénavant les normes définies dans l'ORNI.

Energie

En 2009, l'intérêt général pour les questions énergétiques a continué à s'accroître et l'année a été particulièrement riche en initiatives et réalisations diverses, au niveau cantonal comme au niveau fédéral.

Sur le plan national, on peut relever l'apparition du *Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments* (CECB) qui doit permettre une évaluation homogène des performances thermiques des bâtiments. Dans notre canton, une motion demande d'ores et déjà au Conseil d'Etat de le rendre obligatoire pour les bâtiments soumis à la vente ou à la location. On relèvera également, sur le plan national, la décision prise par les Chambres fédérales d'affecter, à partir de 2010, une partie importante de la taxe sur le CO₂ (200 millions de francs par année et cela pour 10 ans) à l'assainissement énergétique des bâtiments et à diverses autres mesures énergétiques. De plus, pour 2009, les Chambres fédérales ont résolu d'affecter un montant spécial de 100 millions de francs destiné principalement à la rénovation des bâtiments. Notre Canton a emboîté le pas à cette initiative, en votant un crédit spécial de 8 millions de francs. Cela a permis de lancer un *Programme cantonal d'assainissement des bâtiments* (PCAB) qui a connu un énorme succès puisque quelque 900 demandes ont été déposées.

On peut encore mentionner l'entrée en vigueur de la dernière version de la norme SIA 380/1 dont les contraintes, voulues par le MoPEC 2008, sont pratiquement équivalentes à ce qu'était Minergie jusque là.

Sur le plan cantonal, outre le PCAB, un autre événement marquant a été le renouvellement de la *Commission cantonale de l'énergie* (COMEN). Des nouveaux membres représentants des intérêts divers et variés ont été désignés. La Commission s'est réunie à plusieurs reprises pour traiter les sujets d'actualité en politique énergétique. La Commission a notamment réalisé un important travail de mise à jour de la Conception cantonale de l'énergie de 2003. Ce travail servira de base à la mise à jour de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) qui, bien que ne datant que de 2006, nécessite quelques adaptations. Cette mise à jour de la législation vaudoise sera également soutenue par une étude, commencée cette année, dressant un état des lieux énergétique du canton et proposant plusieurs scénarios et perspectives pour l'avenir. Ses résultats seront présentés au début 2010.

Sur les questions d'approvisionnement en énergie, la nouvelle loi vaudoise sur le secteur électrique et la votation populaire sur la suppression de la limite temporelle de l'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Mühleberg peuvent être citées.

La nouvelle législation vaudoise sur le secteur électrique est entrée en vigueur le 1er octobre 2009.

Il s'agissait d'adapter l'ancienne législation vaudoise instituant un monopole sur la fourniture d'énergie et la distribution d'électricité à la nouvelle législation fédérale qui soumet aux règles du marché la fourniture d'énergie. Une attention particulière a été portée à la conservation des "acquis" du Décret vaudois sur le secteur électrique de 2005: désignation des aires de dessertes, maintien des taxes communales et cantonales, maintien de la Commission cantonale (avec des tâches adaptées). A relever encore la légère diminution de la taxe cantonale sur l'électricité en raison du transfert de certaines tâches cantonales à la Confédération.

On se doit également de mentionner la votation du peuple vaudois sur Mühleberg survenue après divergence entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil et décision de la Cour constitutionnelle. Le peuple vaudois a exprimé un préavis cantonal défavorable (64%) à la suppression de la limitation dans le temps de l'autorisation d'exploiter la Centrale de Mühleberg. Quelques semaines plus tard, la Confédération supprimait la limitation temporelle en question notamment pour des questions d'égalité de traitement avec les autres centrales.

Finalement, on peut encore relever l'arrivée de 2 nouveaux collaborateurs au SEVEN qui permettent ainsi à la division de se renforcer dans le domaine du bâtiment ainsi que dans celui, important, des aspects énergétiques au niveau de l'aménagement du territoire.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Matières dangereuses

2009 a été marqué par une préoccupation nationale concernant la présence d'acide picrique dans les laboratoires de science scolaires, cette substance pouvant éventuellement présenter des risques d'explosion dans certaines circonstances bien précises. Une information a été transmise à tous les acteurs vaudois de ce secteur sur les risques induits par un stockage inadéquat de cette substance. Cette démarche n'a pas révélé de cas problématiques au niveau de l'école obligatoire vaudoise. Sur décision de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, en collaboration avec le SEVEN, ce produit sera éliminé des stocks des établissements où il est encore présent.

Sécurité biologique

L'Université de Zurich et l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zürich ont obtenu l'autorisation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) de procéder, sur sol vaudois, à une dissémination expérimentale de lignées de blé génétiquement modifié. Les objectifs de cet essai s'intégrant dans un programme de recherche national (PNR 59) sont la recherche fondamentale sur la fonction et l'utilité du blé transgénique présentant des gènes supplémentaires de résistance aux maladies fongiques, ainsi que l'examen des aspects liés à la sécurité biologique de la dissémination de blé transgénique. Les essais en plein champ ont débuté le 17 mars 2009 sur le domaine du Centre viticole du Caudoz de la station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil (ACW) dans la commune de Pully.

En tant que Service cantonal compétent pour l'application de la législation en matière de sécurité biologique, le SEVEN, en collaboration avec le Service de l'agriculture et l'OFEV, a suivi le déroulement de cette expérience et a vérifié que les mesures prévues pour assurer la sécurité biologique de cette dissémination expérimentale étaient respectées.

En juin 2009, ces essais ont été victimes d'un acte de vandalisme par le déversement, sur les plantations, d'un cocktail léthal pour les plantes mélangé à des hydrocarbures. Dans le cadre de l'intervention liée à cet événement, le SEVEN a coordonné les appuis fournis par les différents services de l'Etat et a procédé à l'identification des substances déversées dans le champ d'expérimentation.

Coordination protection NRBC

Dans le cadre de son rôle de coordination pour la maîtrise des événements chimiques, biologiques et radioactifs, le SEVEN a participé à une démarche cantonale d'identification des risques dans le cadre du projet « Protection ABC nationale ». Cette démarche doit conduire à l'identification des déficits en termes d'organisation et de matériel ainsi qu'à la recherche de solutions, notamment par des collaborations intercantionales. Certains aspects ont par ailleurs pu être mis en pratique par la participation à l'exercice catastrophe GVA09.

Energie

Révision de la législation vaudoise sur l'électricité, entrée en vigueur le 1er octobre 2009

Il s'agissait d'adapter l'ancienne législation vaudoise instituant un monopole de distribution et de fourniture d'électricité à la nouvelle législation fédérale qui fixe des règles contraignantes en matière de distribution d'électricité et qui soumet aux règles du marché la fourniture d'énergie. Une attention particulière a été portée à la conservation des "acquis" du Décret vaudois sur le secteur électrique de 2005: octroi des aires de dessertes aux entreprises de distribution d'électricité, maintien des taxes communales et cantonales, maintien de la Commission cantonale (avec des tâches adaptées). A relever encore une légère diminution de la taxe cantonale en lien avec le transfert de certaines tâches cantonales à la Confédération.

Concepts énergétiques des communes vaudoises

Avec l'aide d'un bureau spécialisé, le SEVEN a développé une méthodologie, des outils informatiques et de la documentation afin de permettre aux petites et moyennes communes d'élaborer un concept énergétique. En effet si, pour les communes d'une certaine taille, des outils sont mis à disposition par l'Association Cité de l'énergie, il n'existe rien pour les communes de moins de 2'000 à 3'000 habitants. On y trouve pourtant un grand potentiel

d'amélioration ainsi qu'une claire volonté, des autorités communales en particulier, de s'engager dans ce domaine. Les communes intéressées par une telle démarche se voient donc mettre à disposition une documentation appropriée, des outils informatiques, une assistance téléphonique ainsi qu'une aide financière. Ce programme a été présenté aux communes durant le mois de septembre et, à fin 2009, environ 40 communes s'y étaient déjà inscrites.

Géothermie

Dans le domaine géothermique, on peut mentionner deux domaines dans lesquels des avancées significatives ont eu lieu et dans lesquels le SEVEN est impliqué. Tout d'abord, le développement réjouissant d'un projet très concret à Lavey-les-Bains (exploitation d'aquifères profonds qui devraient permettre la production conjointe de chaleur et d'électricité) et, dans la région de La Côte, l'identification de 5 sites intéressants pour la production de chaleur (Aubonne, Etoy, Littoral-Parc, Gland et Nyon).

Le deuxième sujet de satisfaction dans ce domaine est l'avancement du cadastre géothermique qui permettra, à terme, par l'intermédiaire du portail GeoPlaNet, d'identifier les sites propices à l'exploitation de la géothermie de faible profondeur (pompes à chaleur, géostructures énergétiques, etc.). Une zone pilote a été expérimentée avec succès à Saint-Prex et, en 2010, la cartographie de l'ensemble du canton pourra se poursuivre.

Energie éolienne

Le canton de Vaud dispose d'un potentiel important d'énergie éolienne. Les projets ont été recensés et une mise à jour du plan directeur cantonal est en cours afin de définir plus clairement des zones d'investigation possible ou des zones d'exclusion. Le but de cette démarche est d'éviter une prolifération désordonnée de projets. Par ailleurs, le dossier d'affectation cantonal pour les éoliennes de Sainte-Croix a fait l'objet d'une concertation préalable auprès des Services de l'Etat. La mise à l'enquête publique est prévue pour le début 2010.

Campagne d'information dans les écoles

Une campagne d'information dans les écoles, sur le thème de l'énergie, se poursuit dans notre canton depuis de nombreuses années. Pour l'année scolaire 2008-2009, ce sont près de 316 animations dans les classes, 29 passeports vacances et 10'350 documents qui ont été distribués. Une nouvelle animation a été créée à l'intention de la 6ème à la 9ème année scolaire. Une animation pour les classes de 1ère et 2ème années est en préparation pour la rentrée 2010.

Subventions

A côté du programme cantonal d'assainissement des bâtiments, mentionné plus haut, le programme de subventionnement des capteurs solaires, des chauffages à bois, du remplacement des chauffages électriques ainsi que de Minergie s'est poursuivi avec toujours le même succès. Ce sont ainsi 1130 demandes, représentant environ 6 millions de francs, qui ont été traitées par la division énergie et près de 5 millions de francs qui ont été versés pour des réalisations.

Protection de l'air

Suivi environnemental : Démantèlement de l'UIOM (Lausanne)

Afin de protéger la population et l'environnement lors du démantèlement de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Vallon à Lausanne, le SEVEN a mis en place les équipements de mesures nécessaires à la surveillance de la qualité de l'air aux environs du site. En effet, de tels travaux de démolition représentent un risque d'impact significatif sur la santé publique, dû en particulier aux substances toxiques accumulées durant toute la période d'exploitation de l'usine. L'utilité d'un tel suivi environnemental s'est justifiée lorsque des niveaux excessifs de poussières fines ont été mesurés aux environs de l'UIOM. En effet, ces observations ont notamment permis au SEVEN d'agir rapidement auprès des responsables du chantier pour prendre des mesures effectives de réduction des émissions de poussière fines dans un délai très court.

Sources d'informations complémentaires

Sites internet

Pour la qualité de l'air :

<http://www.vd.ch/air>

Pour la lutte contre le bruit :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/bruit/>

Pour le rayonnement électromagnétique :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/rayonnement-electromagnetique/>

Pour l'énergie :

www.vd.ch/energie

Pour la protection contre les accidents majeurs

<http://www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-population/accidents-majeurs/>

Pour la législation et des informations sur les produits chimiques

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/produits-chimiques/>

Pour l'expérience de dissémination de blé transgénique à Pully :

<http://www.consortium-ble.ch>

Groupes de prestations
114.0 Administration

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux

Groupes de prestations
114.1 Laboratoires

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Services de l'Etat de Vaud

Groupes de prestations
114.2 Inspection

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôles vétérinaires officiels
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau de boisson
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages
- Octroi d'agréments pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages

Groupes de prestations
114.3 Poids et mesures

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations
114.4 Lutte contre les épizooties

114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Cours de formation pour les marchands de bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail et courtiers
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux

Groupes de prestations
114.5 Protection des animaux

114.5 Protection des animaux

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

Descriptif

- Enquêtes et contrôles
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Patentes de marchands de bétail
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux, marchands de bétail
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Animaux

Groupes de prestations
114.6 Police des chiens

114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

Descriptif

- Contrôles, expertises et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins
- Supervision de la banque de données canine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

Groupes de prestations
114.7 Médecine vétérinaire

114.7 Médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires
- Surveillance des cliniques vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

Groupes de prestations
114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

- Prestations analytiques pour le service et pour les tiers
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

Descriptif

Analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Bactériologie et mycologie
- Parasitologie
- Encéphalites spongiformes transmissibles
- Diarrhée virale bovine (BVD)
- Maladie de la langue bleue
- Pathologie (autopsies)
- Histologie
- Sérologie
- Exploitation du laboratoire national de référence des maladies des abeilles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service des forêts, de la faune et de la nature
- Vétérinaires cantonaux
- Gardes-faune
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux
- Office vétérinaire fédéral
- Université de Lausanne

Evénements marquants, évolutions significatives

Déménagement des Affaires vétérinaires à Epalinges

L'automne 2009 a été consacré au déménagement de la division des affaires vétérinaires au Centre laboratoires d'Epalinges. Ainsi, les collaborateurs du Service seront dorénavant réunis sous un même toit, ce qui devrait grandement faciliter la collaboration entre les entités qui ont fusionné en 2007. L'ancien bâtiment de l'avenue César-Roux sera rénové et remis à disposition de l'Institut Galli-Valerio ainsi que du Contrôle cantonal des finances.

Epizooties

La campagne de lutte contre la diarrhée virale bovine (BVD) initiée en 2008 s'est poursuivie en 2009, année durant laquelle près de 32'000 veaux ont été testés. Le virus de la BVD a été mis en évidence sur environ 0.7% d'entre eux. Durant l'année écoulée, l'Institut Galli-Valerio a effectué plus de 73'000 analyses dans le cadre de cette campagne.

Police des chiens

En 2009, l'unité de Police des chiens a traité près de 800 dossiers, dont 460 annonces de morsures. Un accident qui s'est déroulé à Préverenges a vu un Pit bull mordre un très jeune enfant et a fait l'objet d'une forte médiatisation. L'enquête ouverte par le SCAV a nécessité un engagement très soutenu de la part de l'unité concernée.

Nouveau règlement sur les vins vaudois

Un nouveau règlement encadrant la désignation des vins vaudois est entré en vigueur au premier juin 2009. Les appellations seront désormais réservées aux vignobles des six régions viticoles du canton, soit Chablais, Lavaux, La Côte, Côtes-de-l'Orbe, Bonvillars et Vully. Le nombre d'AOC est donc réduit à six, mais leur surface totale reste inchangée.

Les communes et lieux de production pourront être mentionnés en plus de l'AOC à laquelle ils appartiennent. Le règlement introduit en outre des critères qualitatifs permettant d'obtenir les désignations «Grand cru» et «Premier grand cru». Enfin, le règlement réunit dans un seul acte des dispositions auparavant dispersées dans quatre textes distincts, ce qui simplifiera grandement la tâche des milieux concernés.

Cent ans de protection des consommateurs

«Le peuple suisse a montré, par le vote du 11 juin 1897, sa volonté arrêtée de mettre fin à un état de choses qui ne nous permet pas de nous protéger, comme le font la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et l'Autriche, contre les fraudes de toute nature, auxquelles donne lieu le commerce des denrées alimentaires et des objets d'usage domestique.» C'est par ces mots que le Conseil fédéral présenta, dans son message à l'Assemblée fédérale du 28 février 1899, le but de la *loi sur le commerce des denrées alimentaires et des objets d'usage domestique*.

La nouvelle loi se basait sur un nouvel article de la Constitution fédérale, qui avait été accepté lors de la votation évoquée ci-dessus. Pour donner suite à cette décision populaire, quatre commissions commencèrent leurs travaux, nommées par le Département de l'intérieur. Les délibérations du Conseil national et du Conseil des Etats furent aussi longues que détaillées. Elle prirent fin à l'automne 1905 et la *loi sur la police des denrées alimentaires* fut acceptée par l'Assemblée fédérale le 8 décembre 1905. Un référendum fut lancé contre celle-ci et réunit en peu de temps 57'354 signatures. Pour donner suite au vœu de l'Association suisse des paysans, la votation eut lieu avant le début de la période des foires! Le 10 juin 1906 la loi fut acceptée par 245'397 oui contre 146'670 non et elle entra en vigueur le 1er juillet 1909.

Cet anniversaire a été fêté le 7 mai 2009 à Berne, lors d'un congrès intitulé 100 ans de contrôle des denrées alimentaires en Suisse: d'un passé couronné de succès vers un avenir passionnant. Quelques exposés peuvent être consultés en annexe (cliquez pour y accéder)

- Exposé de Pascal Couchepin

Le point de vue des autorités d'exécution

- Le point de vue de l'Union européenne

Campagnes d'analyses effectuées dans le cadre du réseau romand

Notre collaboration avec les Services de la consommation des cantons de Genève, Neuchâtel et Jura s'est activement poursuivie durant l'année sous revue. Elle a donné lieu à une trentaine de campagnes d'analyses, effectuées chacune par un membre du réseau pour l'ensemble de ses partenaires. Les **résultats des campagnes** organisées par notre service sont donnés en annexe (cliquez pour y accéder).

Statistiques d'activités

Les principales données et les principaux résultats d'activité de la division sont fournis par les documents suivants:

- **Qualité de l'eau potable**
- **Distribution de l'eau**
- **Plages et piscines**
- **Affaires vétérinaires**
- **Inspection des denrées alimentaires**
- **Contrôle des poids et mesures**

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Projet SIRE

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ainsi que l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) sont les deux instances cantonales concernées par les réseaux de distribution d'eau potable et de lutte contre le feu. Leurs objectifs principaux sont d'assurer un développement coordonné et harmonieux des réseaux d'eau potable à l'échelle de tout le canton et de subventionner de manière optimale les infrastructures nécessaires à la défense incendie.

Afin de pouvoir réaliser efficacement leurs tâches, l'ECA et le SCAV ont mis sur pied le projet SIRE : un plan général des réseaux d'eau potable à l'échelon cantonal. SIRE offrira une vision globale constamment à jour des réseaux. Ceux-ci devenant de plus en plus complexes, cette vision est un préalable indispensable à une planification optimale.

Les objectifs principaux du projet SIRE sont les suivants :

- Disposer d'un outil d'aide à la planification financière et d'aide à l'intervention permettant de garantir la pérennité des investissements liés au subventionnement.
- Garantir le développement coordonné et harmonieux des réseaux sur le plan cantonal grâce à une vision globale et à jour de ceux-ci sur support unique.
- Permettre une réponse rapide et adéquate en cas de pollutions, incendies et autres catastrophes ou d'engagement ORCA
- Centraliser les données afin de diminuer le temps et donc le coût pour la collecte des données lors de nouveaux projets.

L'Etablissement cantonal d'assurance participe financièrement au développement des réseaux d'eau potable. Les modalités sont définies dans un règlement en cours de modification. Il introduira en particulier un nouvel article qui stipule que la fourniture des données relatives aux plans directeurs de distribution de l'eau, projets et plans conformes à l'exécution, doit se faire dans un format informatique exploitable pour l'implémentation des données dans le système d'information des réseaux d'eau cantonal SIRE. Le respect des contraintes liées à la fourniture des données décrites dans la directive [DirecSire](#) devient une condition à respecter pour l'octroi d'une participation financière de l'ECA.

Pour de plus amples informations générales veuillez consulter le [flyer du projet SIRE](#).

Sources d'informations complémentaires

Informations spécifiques

Le SCAV publie chaque année un rapport d'activité, disponible dès fin juin sur le site du service, lequel comprend également de nombreuses autres informations

- [Site du SCAV](#)
- [Rapport annuel 2009](#)

Informations générales

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des trois offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV

- [Site de l'OFSP](#) (Denrées alimentaires et protection du consommateur)
- [Site de l'OVF](#) (Affaires vétérinaires)
- [Site du METAS](#) (Métrologie légale, poids et mesures)

Groupes de prestations
53.3 Places d'accueil de la petite enfance

53.3 Garderies pour le personnel de l'ACV

Gestion de l'offre de places d'accueil de la petite enfance pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'ACV.

Descriptif

Prise en charge des enfants de 8 semaines à 7 ans, dont l'un des parents au moins travaille dans l'ACV.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs ACV.
- Familles.

Groupes de prestations

53.1 Egalité entre hommes et femmes

53.1 Egalité entre femmes et hommes

Promotion de la mixité et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les deux secteurs clés que sont la formation et l'emploi, avec un accent tout particulier sur l'Administration cantonale vaudoise, qui se doit d'être exemplaire.

Lutte contre la violence domestique.

Descriptif

- Conseils et informations aux particuliers, aux services et aux autorités.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Elaboration des rapports et analyses sur les discriminations relevées et sur toute question relative à la problématique de l'égalité.
- Formulation, en cas de litiges fondés sur la LEg, d'appréciations, sur requête d'une autorité judiciaire, en vertu de l'article 4, alinéa 3 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEG)
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.
- Lutte contre la violence domestique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat.
- Employé-e-s de l'ACV.

Groupes de prestations
53.0 Administration

53.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)
Evénements marquants, évolutions significatives

Garderies

En date du 31 juillet 2009, la Nurserie de Marcelin a cessé son activité, car cette unité n'était pas optimale, en particulier sur le plan de la sécurité, une éducatrice étant seule en charge de 5 enfants âgés de 2 à 18 mois. Toutefois, toutes les places ainsi que les postes de travail ont été maintenus mais transférés dans les autres garderies de l'Etat.

Violence domestique

La Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (ci-après CCLVD) a été instituée par le Conseil d'Etat le 2 novembre 2005, simultanément à l'adoption de la réponse au postulat Odile Jaeger Lanore « Pour une répression plus grande de la violence conjugale ».

Le 24 février 2009 est entrée en vigueur la loi vaudoise d'application de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions, qui pérennise l'existence de la CCLVD: LVLAVI, articles 19 et 20.

L'article 19 de cette loi indique que le Conseil d'Etat institue une commission cantonale de lutte contre la violence domestique et nomme ses membres pour la durée de la législature. Il est aussi précisé que la présidence est assurée par la cheffe de service en charge du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'article 20 instaure les missions de la CCLVD, qui sont principalement d'élaborer des mesures de prévention et de lutte contre la violence domestique, de favoriser la collaboration interinstitutionnelle, et d'encourager la coordination des activités des instances administratives et judiciaires de l'Etat, ainsi que des organisations privées concernées par la violence conjugale.

Conférence romande de l'égalité

En 2009, la Cheffe du BEFH a assuré la présidence de la Conférence romande de l'égalité. Parmi les projets réalisés durant cette année dans ce cadre, on signalera l'étude confiée à l'Université de Saint-Gall "*Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte. Impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes*". Il est notamment apparu que, dans certaines configurations - en particulier celles des femmes mariées avec deux enfants - les frais de garde cumulés aux impôts peuvent entraîner une perte financière pour les 4^{ème} et 5^{ème} jours de travail. Ces mères de famille ont alors peu d'intérêt financier direct à travailler à plus de 60%.

De tels résultats ont soulevé de nombreuses questions en termes de politique familiale et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Par cette publication, la Conférence romande de l'égalité entend contribuer utilement aux débats sur la politique familiale et l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande. Elle offre au pouvoir politique et aux collectivités publiques des éléments tangibles et chiffrés, qui constituent autant d'aides à la décision.

Cette publication vient compléter celle de 2002 intitulée *La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte*.

Formation

En 2009, 14'700 élèves de la 5e à la 7e année (10-14 ans environ) ont participé à la Journée Oser tous les métiers (JOM), dans le canton de Vaud, soit un taux de 65% des classes d'âges concernées.

En tout, plus de 390 élèves ont pris part aux activités spéciales de la JOM en 2009 proposées par le BEFH; faute de places, environ 250 inscriptions n'ont malheureusement pas pu être prises en compte. Le Parlement des filles, réalisé avec le soutien du Grand Conseil (Président, Vice-Présidente et une douzaine de député-e-s), ainsi que son Secrétariat général, a réuni 124 filles. Les ateliers informatiques, mis sur pied en collaboration avec le Groupement romand de l'informatique et 7 entreprises ou services administratifs vaudois, ont accueilli 100 participantes. Pour les soins infirmiers, assurés par les hautes écoles en soins infirmiers de la Source et du CHUV, 130 garçons ont manifesté leur intérêt. Enfin les ateliers d'éducation pour la petite enfance, organisés par la garderie de l'Administration cantonale vaudoise Mosaïque, avec le soutien de la Pouponnière L'Abri, ont été fréquentés par 40 garçons.

Enfin, dans 11 établissements scolaires, dont 1 établissement spécialisé, répartis sur tout le territoire vaudois, ont eu lieu 13 représentations de théâtre-forum portant sur le choix professionnel. Au total près de 1200 élèves, avec leurs enseignant-e-s, ont participé à ces représentations assurées par la troupe de théâtre Le Caméléon.

Violence domestique

Du 23 novembre au 6 décembre 2009 s'est tenue une campagne romande d'affichage orchestrée par la Conférence latine contre la violence domestique, dont la présidence est assurée par le Bureau de l'égalité vaudois. Soutenue activement par le chanteur auteur-compositeur POLAR, cette campagne a été menée en collaboration avec le site www.violencequefaire.ch ainsi qu'avec les polices cantonales et municipales. Des affiches ont été visibles sur près de 600 emplacements, dont environ 170 dans le canton de Vaud.

Afin de mieux informer sur le réseau d'aide existant, la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) publie régulièrement des fiches d'information. A l'occasion de cette campagne, quatre nouvelles fiches ont été rédigées, qui portent sur les services spécialisés en la matière : le Centre d'accueil MalleyPrairie, le Service pour auteur-e-s ViFa, le Centre LAVI et l'Unité de médecine des violences du CHUV. En outre, la CCLVD a décidé de poursuivre la collaboration, initiée en 2007, avec les communautés religieuses, qui ont été invitées à dire leur solidarité envers les victimes et signifier leur refus de la violence dans le couple, en particulier lors des offices précédant le 25 novembre.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/egalite